

Nicolas Lambert

elf

La pompe Afrique



L'ÉCHAPPÉE

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

« Nicolas Lambert s'est emparé de l'affaire Elf, mélange de Françafrique, d'arrogance et de valises à billets; il a assisté aux séances du procès, il en a longuement mâché et digéré les échanges, pour finalement laisser parler les protagonistes de tout cet inavouable. Le résultat est jubilatoire. Le double langage se désagrège sous nos yeux. Et cette décomposition nous décoince les neurones, nous rend la liberté de comprendre et l'envie d'agir. » François-Xavier Verschave, auteur de La Françafrique (Stock, 1998)

Elf, la pompe Afrique est à l'origine une pièce de théâtre extrêmement documentée sur l'affaire Elf, écrite à partir des vraies paroles des principaux protagonistes de ce scandale politico-financier qui a éclaté au milieu des années 1990 et auquel sont mêlés dirigeants du géant pétrolier, politiciens de premier rang et hommes d'affaires véreux.

Huit ans d'instruction, quatre mois d'audience au Palais de justice de Paris et trente-sept prévenus. À l'arrivée, une douzaine de personnages qui nous permettent d'entrevoir l'envers du décor républicain, de de Gaulle à nos jours. Certains passent aux aveux, révélant comment circulent les valises de billets entre de grandes sociétés françaises et des hommes ou des partis politiques, comment se servent de grands commis de l'État et comment d'anciennes colonies sont restées dans le giron français. Tragédie, comédie... Les deux, mon Général !

Voici le texte intégral de la pièce enrichi d'un préface de François-Xavier Verschave, de compléments d'informations, de portraits et d'une chronologie. Bref, de tout ce qu'il faut pour que la Françafrique ne s'en remette pas.

Auteur-interprète, **Nicolas Lambert** a écrit et joué *Elf, la pompe Afrique* et *Avenir radieux. Une fission française*, les deux premiers volets de « Bleu, Blanc, Rouge, l'a-démocratie », une trilogie dont l'ambition est de décrire la France d'aujourd'hui.

Dessins de **Otto T.**

Édition établie par **Nicolas Lambert** et **Samuël Foutoyet**
Préface de **François-Xavier Verschave**

10 euros

isbn 978-29158308-2-8



320
LAM
15282

Nicolas Lambert

15282

elf

La pompe Afrique

Dessins de Otto T.

Édition établie par
Nicolas Lambert
et Samuël Foutoyet

L'ÉCHAPPÉE

PRÉFACE DÉCOINÇAGE JUBILATOIRE

Le citoyen qui cherche à comprendre ce que les « décideurs » font en son nom ou dans son dos se heurte à une série d'obstacles matériels, mais aussi psychologiques. Maintenir l'incompréhension des processus de gouvernement fait partie d'un travail incessant de propagande mené depuis ce que l'historien Fernand Braudel appelle « l'étage supérieur » de l'économie (l'économie-monde), qui mêle aussi la politique, les médias, la culture, la science, le sport, etc., en une « société-monde ». Les messages émis depuis cet étage supérieur sont un double langage constitutif, l'hommage du vice à la vertu – la vertu plus ou moins contrainte de l'étage central de la société, celui où les gens ordinaires pratiquent toutes les formes d'échanges sociaux, avec un certain nombre de règles du jeu – tandis que le rez-de-chaussée reste l'étage des relations et des activités de grande proximité. De l'étage supérieur, on vous dit : « Respectez le droit, la démocratie, refusez le monopole ou le piston, ne mélangez pas les genres (entre médias, patronat, élus politiques, etc.) », alors que dans ce monde-là (les dirigeants des multinationales

et des grandes banques, les chefs d'État et principaux leaders politiques, les barons des médias...), on fait en permanence tout le contraire. L'on tire même constamment son pouvoir du mélange des genres, au mépris de toute déontologie. Voir Berlusconi. Seulement, l'étage supérieur a besoin que l'étage central produise les richesses et les agréments dont il va profiter, donc que ça n'y soit pas la loi de la jungle. Ce n'est pas très intéressant de régner longtemps sur un chaos.

Cela, le citoyen à la fois le sait et ne le sait pas. Paradoxalement, le film « pornographique » le plus censuré de ces dernières années ne montrait pas de sexe : *Pas vu, pas pris*, de Pierre Carle, brode indéfiniment autour de la complicité (que l'on sait banale) entre un journaliste célèbre et un homme politique, et autour de la gêne que cette exhibition provoque. Car si le citoyen commençait à comprendre et à prendre en compte la coupure radicale des comportements entre les étages central et supérieur, peut-être que cela changerait aussi radicalement sa relation à la politique. Au détriment de certains privilèges.

Je ne développerai pas ici les conséquences de cette «révolution braudélienne», fondée sur l'histoire de longue période, traversant les siècles et les civilisations. Je dirai seulement que le meilleur des civilisations s'est déployé à l'étage central, ce qu'on appelle parfois la société civile, celle des gens qui n'ont pas le temps ou le goût de faire des nœuds d'accumulation et de puissance. Et que donc le problème n'est pas d'imiter les saloperies de l'étage supérieur, mais d'en borner les excès par l'État de droit, et d'en miner l'arbitraire par la dérision. Car l'humour est le plus sûr moyen de désamorcer le double langage.

L'autre difficulté matérielle et psychologique, s'agissant de la France et de l'Afrique, c'est la Françafrique: quatre décennies que nous sommes bernés. Entre 1960 et 1962, de Gaulle a accordé l'indépendance à la quasi-totalité des colonies françaises – une nouvelle légalité internationale. En 1962, les Français ont voté très massivement « Oui » à l'indépendance de l'Algérie, ce qui englobait le processus général de décolonisation.

Ils pensaient qu'était tournée la page de l'esclavage, du travail forcé, du pillage colonial. Ce qu'ils ne savaient pas, c'est que de Gaulle avait chargé son bras droit Foccart de faire exactement l'inverse, de maintenir la dépendance. C'était totalement illé-

gal, et ça ne pouvait donc s'opérer qu'à travers des mécanismes et des réseaux cachés, inavouables: la Françafrique. J'ai longuement décrit ailleurs l'histoire de cette face cachée de l'iceberg franco-africain¹. Il a fallu dix ans à l'association Survie, où je milite, pour découvrir et commencer à explorer ces ténèbres – après le choc de la complicité française dans le génocide de 1994 au Rwanda.

L'on pourrait encore parler des paradis fiscaux, où s'envolent les richesses des pays du Sud et où fond l'argent public des pays du Nord, celui qui paie les écoles, la santé, les retraites. De cette cinquantaine de petits territoires plus ou moins indépendants, l'opinion ne retient que le charme exotique et celui de rouler le fisc, mais il a fallu la rencontre inopinée entre un journaliste, Denis Robert, et un initié, Ernest Backes, pour que soit enfin révélée leur architecture globale².

J'espère ne pas avoir gâché le plaisir du lecteur avec ces préambules historico-philosophiques, d'où il pourrait conclure que tout cela est infiniment long et difficile à comprendre. Je voulais en arriver au contraire au formidable talent de Nicolas Lambert. C'est cela le grand art: faire grâce au spectateur, lecteur ou auditeur, d'un chemin trop ardu, le faire accéder directement à l'essentiel. Par l'humour, délier l'asservissement

au double langage, et tous les embrouillaminis qu'il nous met dans la tête. Pas de talent sans trouvaille : Nicolas Lambert s'est emparé de l'affaire Elf, mise en scène de l'étage supérieur, mélange de Françafrique, d'arrogance et de valises à billets ; il a assisté aux séances du procès, il en a longuement mâché et digéré les échanges, pour finalement laisser parler les protagonistes de tout cet inavouable. Le résultat est jubilatoire. Le double langage se désagrège sous nos yeux. Et cette décomposition nous décoince les neurones,

nous rend la liberté de comprendre et l'envie d'agir.

François-Xavier Verschave

1. Notamment dans *La Françafrique* (Stock, 1998), *Noir Silence* (Les Arènes, 2000), *Au mépris des peuples* (La Fabrique, 2004). Pour une approche apéritive, voir *De la Françafrique à la mafrafrique* (Tribord, 2004).
2. Lire Denis Robert et Ernest Backes, *Révélation\$* (Les Arènes, 2001) et Denis Robert, *La Boîte noire* (Les Arènes, 2002).

«Elf était à l'époque des faits une société publique et elle concernait donc tous les citoyens français qui, indirectement, peuvent se sentir victimes des infractions.»

Le Tribunal correctionnel de Paris

LES PERSONNAGES

LE RACONTEUR

UN GENDARME

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL, Michel Desplan, était en 2003 le président de la 11^e chambre correctionnelle, spécialisée dans les délits économiques et financiers, du tribunal de grande instance (TGI) de Paris

SA GREFFIÈRE (rôle muet)

L'HUISSIER

ANDRÉ TARALLO numéro deux de la Société Nationale Elf Aquitaine (SNEA ou Elf) au poste de directeur des hydrocarbures, PDG d'Elf Gabon

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT président-directeur général d'Elf

ALFRED SIRVEN directeur des « affaires générales » d'Elf

ANDRÉ GUELF homme d'affaires français

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES DE LA SOCIÉTÉ ELF

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UN AVOCAT DE LA DÉFENSE

LE RACONTEUR Excusez-moi, monsieur l'agent, pour assister au procès Elf, c'est ici?

UN GENDARME Oui, mais il fallait venir à 13h30... Là, à 15h... y a plus de place.

LE RACONTEUR Et les sièges vides?

UN GENDARME C'est pour la presse. C'est jamais plein, juste quand il y des gros bonnets. Mais ce sont des places réservées.

LE RACONTEUR Pour la presse? Merci m'sieur l'agent...

UN GENDARME Gendarme! Pas agent, gendarme!

(Sort puis rentre aussitôt, semblant téléphoner)

LE RACONTEUR C'est d'accord, mais je me charge du reportage du journal de 22 h. Écoute, je rentre dans la salle d'audience, on se retrouve à la Maison de la radio ce soir... *(à l'agent)* Bonjour... presse... euh mon accréditation? ah zut... euh... j'ai laissé mon portefeuille avec mon « accrèd' » au bureau de la « presse jud' », c'est pas grave? merci m'sieur l'ag... euh Merci m'sieur.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Très bien, merci, Mme Fatima Belaïd, vous pouvez vous rasseoir. Monsieur Tarallo s'il vous plaît. *(Le Président attend un instant)*

Monsieur André Antoine Charles Napoléon Tarallo. Vous êtes né le 5 avril 1927 à Centuri en Corse. Vous êtes aujourd'hui retraité et consultant, domicilié à Genève. Votre formation passe par Sciences-Po, vous êtes ensuite énarque de la promotion Vauban* qui compte d'ailleurs dans ses rangs, le Tribunal le note, d'illustres personnalités comme le président de la République actuel, M. Jacques Chirac. Vous entamez d'abord une carrière d'administrateur civil au ministère des Finances. Puis, vous entrez chez Elf, en 1967. Très vite, le fondateur de la société Elf, Pierre Guillaumat**, fait appel à vous, pour travailler à ses côtés sur la politique africaine du groupe. Vous avez été surnommé «le Foccart du pétrole», ce n'est sans doute pas désobligeant.

Le Tribunal note que vous êtes marié, monsieur, avec Colette... et que votre carrière connaît une prolongation exceptionnelle, bien après l'âge de la retraite...

ANDRÉ TARALLO Oui... c'est vrai. Au début, le président Pierre Guillaumat m'a fait rencontrer l'Afrique, et euh... l'Afrique c'est quelque chose de très compliqué... Euh... Sur le terrain, je me suis mis à véritablement aimer l'Afrique...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Oui, et quand on aime, c'est vrai qu'on ne compte pas. Merci, monsieur Tarallo, vous pouvez vous rasseoir. Monsieur Le Floch-Prigent, approchez-vous s'il vous plaît.

* C'est-à-dire ancien élève de l'École nationale de l'administration en 1959.

** Pour le personnage de Pierre Guillaumat, lire *Avenir radieux, une fission française*, L'échappée, 2012.

Monsieur Loïk Le Floch-Prigent, vous êtes né le 21 septembre 1943 à Brest. Après votre bac, vous étudiez à Polytechnique à Grenoble, puis à l'université de Kansas City. Ingénieur, vous êtes fonctionnaire au ministère de l'Industrie et devenez le directeur de cabinet du ministre Pierre Dreyfus. Vous êtes ensuite nommé PDG de Rhône-Poulenc, mais la première cohabitation vous écarte en 1986. S'ensuit une période de « traversée du désert » au cours de laquelle vous rencontrez Mme Fatima Belaïd – madame – pour qui vous quittez votre première épouse. En 1989, le président François Mitterrand vous nomme PDG de la Société Nationale Elf Aquitaine – SNEA – que vous devrez quitter quatre ans plus tard en 1993 lors de la deuxième cohabitation. Vous serez nommé à la tête de Gaz de France puis en 1995 à la direction de la SNCF.

Le Tribunal mentionne enfin que votre titre d'officier de la Légion d'honneur vous a été remis par François Mitterrand. Est-ce exact monsieur Le Floch-Prigent ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT En effet monsieur le président, et mon adresse actuelle est : Allée des Thuyas, à Fresnes.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Merci, monsieur Le Floch-Prigent, vous pouvez vous rasseoir. Monsieur Alfred Sirven, approchez-vous s'il vous plaît. Monsieur Alfred Sirven, vous êtes né le 6 janvier 1927 à Toulouse. Engagé dans la Résistance gaulliste, à moins de vingt ans, puis dans le bataillon français de Corée en 1951, vous avez été blessé et cité quatre fois à l'ordre du Mérite.

Le Tribunal a lu également qu'à votre retour, vous reprenez des études de droit et vous vous portez candidat à l'École de la magistrature...

ALFRED SIRVEN Oui. Mais je n'ai pas donné suite.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL C'est plutôt la magistrature qui semble n'avoir pas donné suite monsieur... Vous abordez alors une longue carrière dans la gestion du personnel chez Mobil, puis chez Moulinex. Vous avez été ensuite l'adjoint de M. Serge Tchuruk chez Rhône-Poulenc où vous rencontrez M. Le Floch-Prigent. Vous contribuez en 1989 à sa nomination à la tête de la SNEA – la Société Nationale Elf Aquitaine – dans laquelle celui-ci vous nommera dès son arrivée « directeur des affaires générales » d'Elf.

Euh, y a-t-il une erreur ? Il semblerait au Tribunal que vous ayez perçu des revenus de l'ENA en 1987.

ALFRED SIRVEN (LES BRAS AU CIEL) Alors là, je rêve...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, merci monsieur Sirven.

Madame, messieurs, vous êtes donc 37 prévenus à devoir répondre de nombreux chefs de poursuite au titre de l'enrichissement personnel, notamment de détournement de biens sociaux, abus de biens sociaux, recels et recels aggravés.

Le Tribunal a eu à examiner le fonctionnement de la Société Nationale Elf Aquitaine, SNEA, société qui a été privatisée dès 1994 par le gouvernement de M. Balladur et qui n'existe

ELF, LA RAISON INDUSTRIELLE D'ÉTAT

Pas de pétrole, pas d'industrialisation... En 1945, à la tête d'une France à reconstruire, de Gaulle est inquiet: la France ne dispose d'aucune source d'énergie fiable. Il y a bien une firme pétrolière privée, la Compagnie Française des Pétroles (la future « Total »). Mais d'une part, ses exploitations ne sont pas suffisantes et surtout... elle est indépendante. Le Général souhaite construire un groupe pétrolier d'État aux ordres, apte à prospector et à assurer l'indépendance hexagonale. Ce sera le Bureau de recherches pétrolières (BRP) confié à Pierre Guillaumat, ancien des services secrets, ancien du CEA.

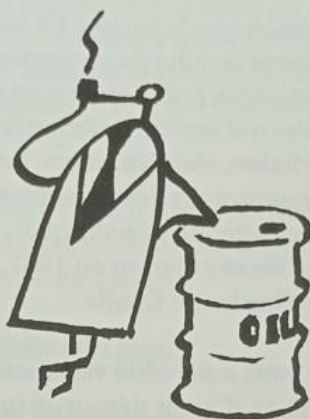
En 1956, le BRP découvre enfin d'immenses gisements en Algérie, mais les luttes indépendantistes vont rapidement menacer cet eldorado. Adieu pétrole? Non! De retour au pouvoir, de Gaulle lance Guillaumat et son ancien compagnon des services secrets, Jacques Foccart, à la conquête de nouveaux puits en Afrique noire. Au Gabon avec Omar Bongo, au Congo avec Fulbert Youlou, au Cameroun avec Ahmadou Ahidjo, l'or noir coule à flot et à prix modique pour le plus grand bonheur du BRP devenu Elf en 1967.

Le développement industriel français étant assuré, il faut maintenant sécuriser ces installations. Pour anticiper toute menace économique, surveiller les puits et contrer les velléités étrangères, Elf dispose de ses propres services de renseignements, de ses agents et de ses réseaux d'influence, en

France comme en Afrique. Un État dans l'État qui tisse sa toile au cœur de la République, des Services et des dictatures africaines.

Dans les recoins non explorés du procès Elf, on aurait aimé causer du parcours de Maurice Robert... Maurice, un symbole du mélange des genres! Spécialiste Afrique au sein des services secrets français, il devient responsable du renseignement chez Elf, puis conseiller sécurité d'Omar Bongo, avant d'être nommé ambassadeur au Gabon. Il résume ainsi son rôle dans le film *Elf, l'Afrique sous influence* de Jean-Michel Meurice et Fabrizio Calvi: « Notre politique était très claire: c'était la défense des régimes en place pour éviter l'instabilité politique. C'était

un rôle que nous avions à cœur et nous avions comme instruction que tout se passe comme cela. Nous étions impliqués directement dans l'évolution de l'Afrique. Par conséquent, j'avais les pleins pouvoirs, y compris pour recommander la désignation de certaines personnes françaises et africaines. Il m'arrivait de dire à un chef d'État: "Là, vous avez autour de vous un gars qui ne vaut pas un clou, il faut l'éliminer, et je vous conseille de prendre celui-là." C'est vrai que nous étions très directs. C'est d'ailleurs pour cela que, en ce qui concerne le Gabon, on m'a surnommé le "chef du clan des Gabonais", parce qu'on m'a attribué l'affectation d'un certain nombre de personnages à tous les postes clef. » On ne saurait mieux dire.



plus, depuis son rachat par Total en 1999...
Oui, monsieur Sirven ?

ALFRED SIRVEN En réfléchissant bien, j'ai fait une fois partie
d'un jury d'admission au concours de l'ENA...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Merci, monsieur Sirven, le Tribunal se
félicite de pouvoir compter sur votre mémoire.

L'instruction a établi que la société Elf avait mis
en place un système occulte de versement de
commissions destinées à alimenter une caisse
noire. Caisse noire qui servira à rémunérer,
via des intermédiaires, des décideurs, des
chefs d'État et notamment des personnalités
africaines dans le cadre de sa politique
pétrolière. Et ce, dès sa création en 1967,
par le président Charles de Gaulle.

La direction qui vous a succédé vous accuse,
madame, messieurs, d'avoir détourné une
partie de ces fonds alimentés par ce système
occulte pour constituer une autre caisse noire
destinée à votre profit personnel.

Monsieur Tarallo, s'il vous plaît, approchez-
vous. Vous êtes le « monsieur Afrique » de la
société et on a l'impression qu'au sein de
ce groupe Elf, cette espèce d'autre « voix de
la France » en Afrique, vous êtes l'alpha et
l'oméga, et que tout passe par vous.

ANDRÉ TARALLO Ce serait beaucoup dire, monsieur le président...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Tarallo, l'information a
souligné votre rôle dans l'organisation du
circuit de ces fonds occultes...

* Une commission,
c'est légal : c'est la
part que le vendeur
d'un produit verse à
l'intermédiaire entre
l'acheteur et le vendeur ;
une rétrocommission,
c'est la partie de cette
commission qui retourne
au vendeur (ou à ses
proches) : c'est illégal.

ANDRÉ TARALLO Euh... Les commissions, c'était un vrai travail et une vraie responsabilité de direction générale. Dans le domaine pétrolier, on parle de « bonus », monsieur le président. Il y en a de plusieurs sortes. Les « bonus » officiels, prévus par les contrats : par exemple, la compagnie pétrolière qui convoite un permis d'exploration s'engage à financer la construction d'un hôpital, d'une école ou d'une route. Les abonnements qui sont des sortes de « bonus » annuels négociables chaque année et correspondant à une fraction du prix du baril de brut...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL De quel ordre cette fraction du prix, monsieur Tarallo ? On a parlé de plusieurs dizaines de centimes de dollars ?

ANDRÉ TARALLO En moyenne, un dollar du baril.

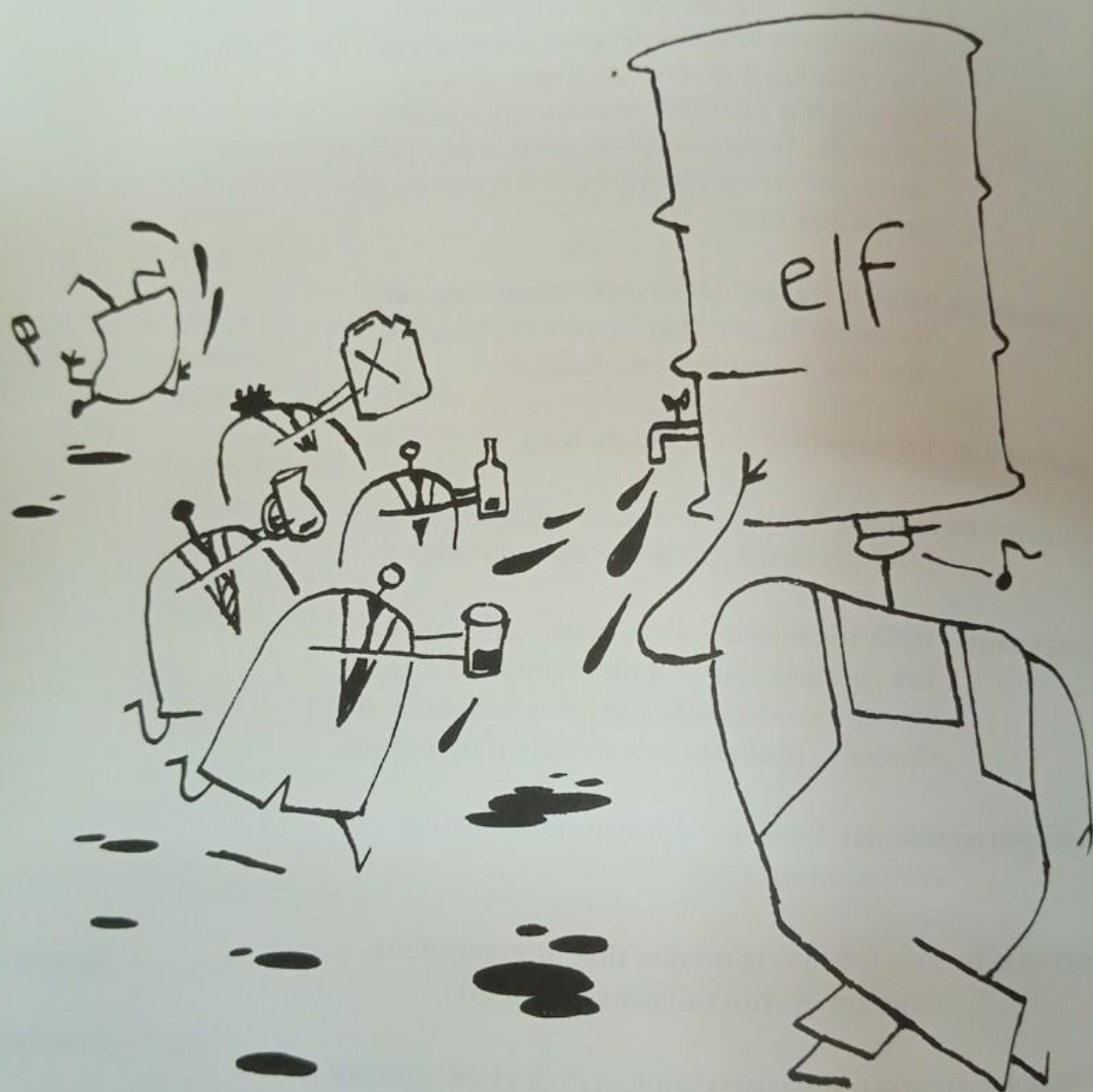
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL À raison de 70 à 80 millions de barils produits chaque année, c'est bien cela ?

ANDRÉ TARALLO Voilà, monsieur le président... et... euh... Les « bonus » que l'on dit « parallèles ». Là, ce sont des commissions versées pour avoir une chance... plus affirmée d'obtenir un permis.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL À combien peuvent s'élever ces commissions ?

ANDRÉ TARALLO Euh... Selon la qualité du correspondant, entre un et cinq millions de dollars.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (UN TEMPS) Vous avez déclaré, monsieur Tarallo, avant ces audiences au magistrat qui instruisait ce dossier, qu'« en 1989, tout avait



« Euh... Dans le domaine pétrolier, on parle de "bonus". Il y en a de plusieurs sortes: par exemple, la compagnie pétrolière qui convoite un permis d'exploration s'engage à financer la construction d'un hôpital, d'une école ou d'une route. »

changé dans la société avec l'arrivée de MM. Le Floch-Prigent et Sirven». Confirmez-vous ces propos?

ANDRÉ TARALLO Je confirme. (*un temps*) Euh... Peut-être faut-il que je développe un peu... (*Acquiescement du Président*) Une de mes missions, au sein du groupe Elf, consistait à entretenir ces relations africaines. Je menais les opérations de financier... occulte dans une très grande confidentialité. Lorsque M. Le Floch-Prigent est arrivé... et... le décor a changé un peu... Il a souhaité que M. Sirven ait à connaître ces commissions. Je n'ai pas vécu une période facile lorsque je me suis retrouvé avec l'action de M. Sirven qui me paraissait... gênante...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL L'intervention de M. Sirven a-t-elle oui ou non été dommageable aux intérêts du groupe?

ANDRÉ TARALLO Je me le suis toujours demandé. Et je ne le sais toujours pas...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Le Floch-Prigent, approchez-vous un instant. Les destinataires des flux dont s'occupait M. Tarallo rendaient-ils à Elf des comptes sur la façon dont ils les affectaient?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Les sommes versées bénéficiaient à ceux qu'on nous désignait. Après ils en faisaient ce qu'ils voulaient. La cuisine, ça ne me regardait pas. Si, à la fin, ça se terminait dans un orphelinat, j'étais content. Mais ça ne se terminait pas toujours dans un orphelinat.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Comment la Société Nationale

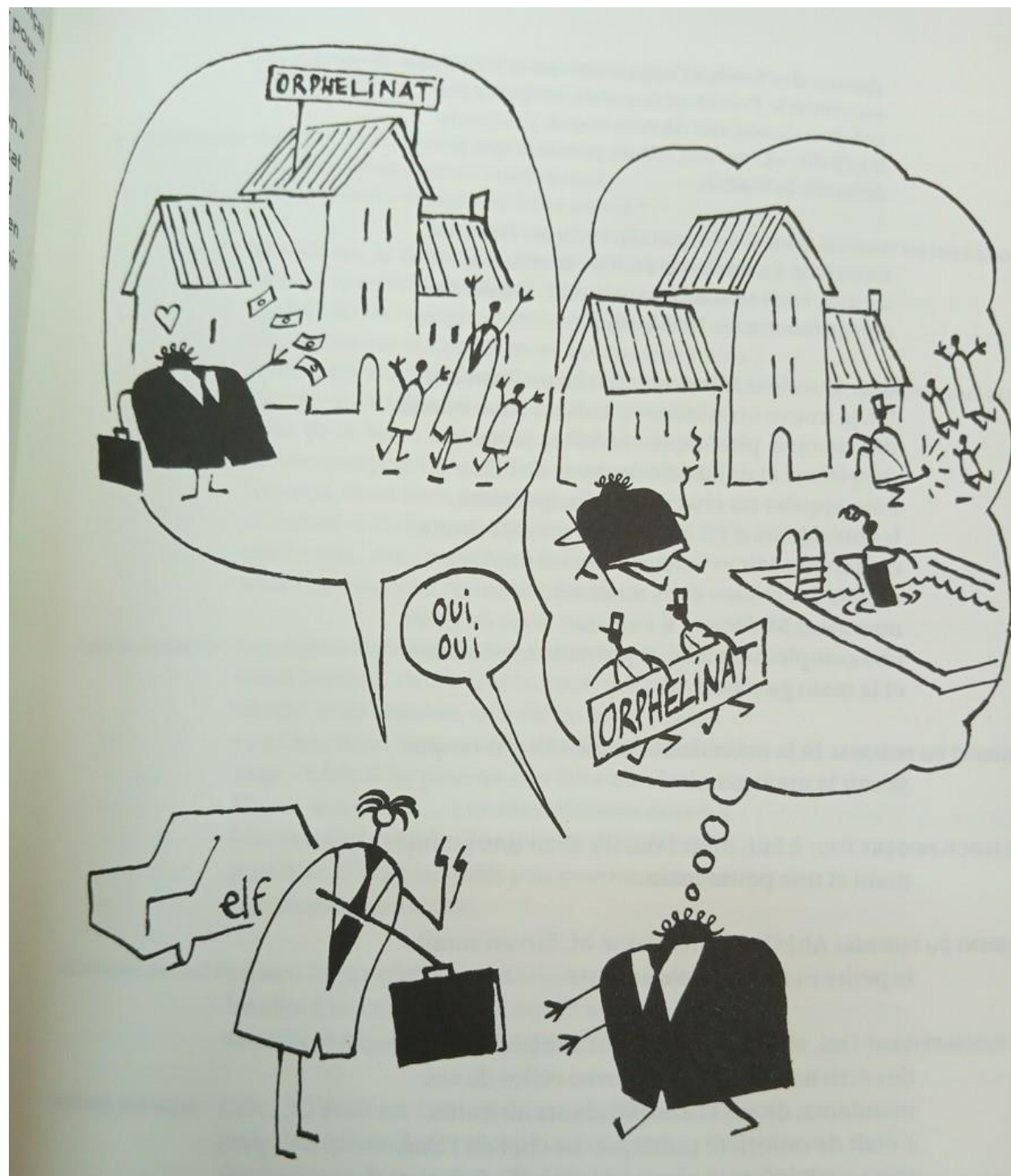
Elf Aquitaine rendait-elle compte de la distribution de ces sommes ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Chaque année, une liste récapitulative des opérations était remise à l'Élysée et au ministère des Finances. Dans l'ensemble des pays pétroliers, c'est le chef de l'État ou le roi qui est le bénéficiaire du pétrole de son pays. Mais bon, il n'y a jamais eu leurs noms sur les papiers. Le président Mitterrand n'avait pas tellement envie de dire qu'Elf payait le président du Cameroun.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Le Floch-Prigent, en nommant M. Sirven au poste de « directeur des affaires générales », souhaitiez-vous éventuellement le mettre en concurrence avec M. Tarallo ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT En Afrique, M. Tarallo était chargé des relations avec les chefs d'État et M. Sirven avec les opposants. Il fallait prendre en compte la nouvelle situation politique créée en Afrique par le discours de La Baule. À cette occasion, le président Mitterrand invitait les États à entrer « dans la démocratie par les urnes* ». Bon. Je peux vous donner un exemple clair : le président Bongo, du Gabon, aimait bien financer son opposition pour avoir un pays calme. Bon, c'était son problème. Pas le mien. Autre cas, qui nous concernait plus directement : en Angola, nos installations étaient prises d'assaut par l'opposition de l'UNITA. Je suis allé voir le président de la République pour lui exposer le problème. Il me dit : « Bon, quelle est votre suggestion ? » Je lui ai répondu que nous devions agir en trois temps :

* C'était en 1990 que François Mitterrand lançait ce vibrant plaidoyer pour la démocratie en Afrique. Quelques mois plus tard, le même « Tonton » soutenait le coup d'État d'Idriss Déby au Tchad et renforçait son soutien militaire au futur pouvoir génocidaire rwandais...



« Les sommes versées bénéficiaient à ceux qu'on nous désignait. Si, à la fin, ça se terminait dans un orphelinat, j'étais content. Mais ça ne se terminait pas toujours dans un orphelinat. »

donner des fonds à l'opposition pour la calmer, en avertir le Président angolais, enfin si cela créait un problème diplomatique, je sautais. Il m'a dit : « D'accord. » Bon, je savais que je devenais le fusible.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous n'avez pas répondu au Tribunal, monsieur. La question était de savoir si à votre arrivée, vous souhaitiez mettre M. Tarallo en concurrence avec M. Sirven ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Monsieur le président... En arrivant chez Elf, je trouve un système... euh... j'aime mieux dire opaque, plutôt que « occulte » parce que ce système était installé au cœur de l'État... Pour appeler un chat un chat, auparavant, les présidents d'Elf étaient des gens de droite et François Mitterrand m'a dit : « Il faudrait rétablir les choses dans notre sens. » En nommant M. Sirven, il s'agissait donc de créer une complémentarité. Il y avait la main droite et la main gauche.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et la main droite n'ignorait pas ce que faisait la main gauche ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Tout à fait, mais bon, il y avait une grande main et une petite main.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Ah ! On apprend que M. Sirven serait la petite main en quelque sorte...

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Oui, absolument. Quant à la perméabilité des activités de M. Tarallo avec celles de ses mandants, de ses correspondants africains, c'était de notoriété publique. Le chef de l'État m'en avait informé avant ma prise de fonction.

Les dirigeants africains considéraient tous que M. Tarallo leur était indispensable.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Merci, monsieur Le Floch-Prigent. Vous pouvez vous asseoir.
(Les prévenus regagnent leurs places.)

Messieurs, le Tribunal souhaite vous entendre sur des questions bien précises. On va d'abord parler de vos comptes bancaires, puis des virements sur ces comptes et on abordera plus tard la question de la destination de ces fonds. Monsieur Tarallo, s'il vous plaît, approchez-vous de la barre. Monsieur, le Tribunal a la liste de vos comptes bancaires personnels sous les yeux. Voici leurs intitulés : « Bonifacio », « Centuri », « Colette », « 3 020 », « 906 077 » « 007 », etc., etc., etc. Pourquoi avoir ouvert tous ces comptes, monsieur Tarallo ?

ANDRÉ TARALLO Les sujets traités étaient hautement confidentiels. Pierre Guillaumat, qui m'avait confié cette mission, m'a dit un jour : « Nous sommes deux à savoir, Tarallo, il y en a un de trop. » Mais il ne pouvait pas faire autrement... Vous comprenez... Les commissions doivent être versées dans la plus grande discrétion possible. C'était un petit peu comme manier une bombe atomique.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Répondez à la question, monsieur Tarallo. Ces comptes, pourquoi les avez-vous ouverts et à qui étaient-ils destinés ?

ANDRÉ TARALLO Euh... C'était en 1991 et donc, en 1991... jusqu'en novembre 1991, j'étais directeur des hydrocarbures chez Elf. J'étais dans le

groupe depuis très longtemps et je m'occupais principalement des affaires africaines. Donc, à ce moment-là, en 1991, je présidais...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Votre carrière n'a plus à être retracée ici, monsieur Tarallo. Répondez à la question du Tribunal : pourquoi avez-vous ouvert ces comptes ?

ANDRÉ TARALLO Pour des raisons africaines. J'étais également le conseiller spécial du président Omar Bongo *. Je ne pouvais pas refuser de servir le Gabon.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Selon vous, ce serait donc à la demande du président du Gabon que vous avez ouvert ces comptes en Suisse.

ANDRÉ TARALLO Voilà.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Donc, ces comptes ouverts à votre nom appartiendraient en réalité au président Bongo.

ANDRÉ TARALLO Voilà.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais pourquoi avoir mêlé votre épouse... En utilisant son prénom « Colette » pour nommer un compte, ou pourquoi « Centuri », votre ville natale ? Pourquoi ne pas les avoir appelés, le Tribunal ne sait pas... « Libreville » ou « Albert », un nom de ville gabonaise ?

ANDRÉ TARALLO Je... me suis dit que c'était des noms que je retiendrais facilement.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous étiez donc, monsieur, à la fois

* Mis en selle par Jacques Foccart, le soldat tricolore Albert Bongo fut l'indéboulonnable « président » du Gabon de 1967 à 2009, soit 42 ans de pouvoir. 42 ans ! Dans cet eldorado pétrolier surnommé « Foccartland », l'État policier et les troupes françaises veillent au grain. Albert, devenu Omar après une opportune conversion à l'Islam (OPEP oblige), est connu pour sa célèbre maxime : « L'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur. La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant. » À sa mort en 2009, c'est Ali, son fils, qui a pris la relève. La mascarade électorale, couverte par le président Sarkozy, fut avouée face caméra par un proche de Foccart : l'ancien chef des Services français au Gabon, Maurice Delaunay, dans le documentaire de Patrick Benquet *La Françafrique, 50 années sous le sceau du secret* (diffusé sur France 2 en 2010).

numéro deux d'Elf et conseiller de M. Bongo. Est-ce qu'il n'y avait pas là une sorte de mélange des genres, une confusion... disons... fâcheuse, des intérêts?

* Les comptes les plus sensibles étaient ouverts dans une banque créée par la famille Bongo et la société Elf : la FIBA (French Intercontinental Bank), disposant de trois guichets : l'un à Paris, les autres à Libreville et Brazzaville.

ANDRÉ TARALLO Je ne voyais aucune raison de me cacher. Je crois vraiment que l'on peut servir Elf et le Gabon pour le plus grand bénéfice des deux. S'il y a eu des conflits d'intérêts – et il y en a eu –, j'ai toujours tranché en faveur d'Elf.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal s'étonne que vous ayez besoin de le préciser. Mais alors, pourquoi votre épouse a-t-elle également procuration sur certains de ces comptes?

ANDRÉ TARALLO Très franchement, je ne m'en souviens plus. C'est... c'est une erreur de ma part.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal est un peu surpris! Comment se fait-il qu'un homme aussi intelligent que vous, monsieur Tarallo, qui êtes sorti de l'une des plus prestigieuses écoles françaises, qui a passé plus de quinze ans dans la haute administration, ait pu ainsi mettre son épouse sur un compte dont vous avez souligné vous-même le caractère hautement sensible*?

ANDRÉ TARALLO J'ai... j'ai cédé à la pression du banquier.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Tarallo, vous comparez pour « délit d'abus de biens sociaux et de recel aggravé ». Quand on énumère la liste des virements qui arrivent sur vos comptes, après avoir transité d'abord par les comptes suisses ou luxembourgeois d'Alfred Sirven, ce sont

près de 300 millions de francs qui peuvent vous être reprochés. Qui a donné des instructions pour que ces sommes soient versées sur vos comptes ?

ANDRÉ TARALLO Comme je vous le disais, M. Le Floch-Prigent a souhaité que M. Sirven joue un rôle nouveau dans ce système. Nous avons donc créé une société *off-shore* pour répartir les commissions...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (L'INTERROMPANT) « *Off-shore* » ?
Vous parlez de plates-formes pétrolières ?

ANDRÉ TARALLO Euh non... ça, c'est exact : en langage hydrocarbure, mais je voulais parler de sociétés non localisées en métropole.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Exprimez-vous clairement monsieur.
Le Tribunal parle très mal les langues étrangères. Vous voulez dire hors d'atteinte de l'administration fiscale française ?

ANDRÉ TARALLO Voilà.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Un compte ou une société « *off-shore* », c'est un compte ou une société située dans un paradis fiscal * ?

ANDRÉ TARALLO Voilà. Mais le système existait depuis longtemps. Depuis 1968, en réalité, époque...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Nous ne sommes plus en 1968, monsieur. La question est précise, répondez précisément : qui donnait instruction de créditer vos comptes ?

* On compte une cinquantaine de paradis fiscaux et judiciaires partout sur la planète : Luxembourg, îles Anglo-Normandes, îles Caïmans, Hongkong, La Barbade, Monaco... Un havre de paix pour les fraudeurs du fisc, blanchisseurs d'argent sale et trafiquants en tout genre. 50 % des flux financiers internationaux transiteraient actuellement par les paradis fiscaux ; la fraude fiscale en France dépasserait les 50 milliards d'euros chaque année. À lire sur ce sujet : Denis Robert, *Tout Clearstream* (Les Arènes, 2011) ; Xavier Harel, *La Grande Évasion, le vrai scandale des paradis fiscaux* (Les Liens qui Libèrent, 2010).

ANDRÉ TARALLO L'instruction de virement elle-même était soumise à Loïk Le Floch-Prigent, sinon elle n'aurait pas pu exister.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Donc, ces virements n'ont pu être faits que sur instruction de M. Le Floch-Prigent ?

ANDRÉ TARALLO Il ne pouvait en être autrement.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Madame la greffière, notez, s'il vous plaît, cette phrase : « Il ne pouvait en être autrement. »

(La greffière note) Bien. Merci monsieur Tarallo. Monsieur Alfred Sirven, approchez-vous s'il vous plaît. Monsieur, la liste des comptes *off-shore* de l'ancien « directeur des affaires générales » que vous étiez est comparable à celle de M. Tarallo : « Langouste », « Minéral », « Végétal », « Lille », « Prome »...

ALFRED SIRVEN « Promé », monsieur le président, « Pro – mé », à cause de « Prométhée », oui... C'est un nom que j'aimais bien...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et la langouste ?

ALFRED SIRVEN Vous savez, c'est à la hauteur de l'imagination du banquier assis en face de vous... Il vous présente une liste de mots, il faut choisir ce qui reste disponible ce jour-là. Là !

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, ces comptes ont été ouverts en votre nom personnel par vous-même. Correspondaient-ils à vos deniers ou aux fonds de la société Elf ?

LA FRANÇAFRIQUE. DE «ÇA N'EXISTE PAS» À «ÇA N'EXISTE PLUS»

Abondamment reprise par les médias, cette expression est souvent utilisée de manière confuse. Petit rappel... En 1998, un hurluberlu aux allures de professeur Tournesol lance un pavé de 600 pages dans le marigot : *La Françafrique*. Cette minutieuse enquête signée François-Xavier Verschave explore cette face cachée de la politique française en Afrique depuis 1958. Cette année-là, en pleine guerre d'Algérie, l'opération politico-militaire « Résurrection¹ » permet au général de Gaulle de s'imposer à la tête de l'État. Voici la V^e République, régime autoritaire taillé aux mesures du grand « Mongénéral ».

La question coloniale concentre alors toutes les attentions. Pour de Gaulle, « l'Indochine perdue, l'Algérie gâchée, il faut à tout prix garder l'Afrique noire² ». Mais comment ? Poursuivre la colonisation coûte que coûte ? Impossible : face à la virulence des mouvements indépendantistes et aux pressions internationales, de Gaulle sait la décolonisation inéluctable. Créer une Grande France où les citoyens de la métropole et de l'empire colonial seraient égaux en droits ? Impensable : pour de Gaulle, la France doit rester blanche et chrétienne. « Colombey-les-Deux-Mosquées », jamais³ ! Décoloniser purement et simplement ? Inenvisageable : la France industrielle ne peut se passer de pétrole et d'uranium, encore moins laisser le champ libre aux communistes.

Reste une quatrième voie, étudiée par des stratèges gaullistes dès 1954 : aménager les indépendances en faveur de la France. Les États-Unis en



Amérique du Sud en sont le modèle. Le cadre stratégique posé, charge à Foccart, le monsieur Afrique du gaullisme, d'en assurer l'application tactique. En sa « cellule africaine de l'Élysée », les grandes manœuvres commencent. Dès 1960, de Gaulle déclare les indépendances de la quasi-totalité de l'empire colonial africain. Déclaration verbale, car en sous-main « la Foque » fait tout pour mettre en place des chefs d'État « amis de la France » : trucage des élections, suppression des opposants, opérations militaires... Confisquées,

les indépendances ! Avec ces nouveaux « présidents », de Gaulle signe des accords militaires secrets : la France assurera la sécurité de ses anciennes colonies. Pour éviter toute rébellion démocratique, chaque chef d'État sera entouré d'une garde présidentielle équipée, formée et encadrée par la France. Quant aux Services, ils traqueront les opposants. Si ça ne suffit pas, 30 000 bidasses seront déployés sur des bases permanentes au Gabon, au Sénégal ou à Djibouti. Et le pétrole ? Et l'uranium ? Des accords économiques assurent la priorité aux Français pour toutes les matières premières stratégiques. Le franc CFA⁴ complète ce dispositif de domination : la majeure partie des devises extérieures de chaque pays est stockée à la Banque de France. C'est parti pour 50 ans de Françafrique, de coups d'État *made in Paris*, d'ingérence militaire, de barbouzeries en tout genre, d'oligarchies richissimes, de

guerres civiles fratricides... Et de populations africaines misérables, assises sur des tas d'or. L'expression s'imposera après le procès Elf. Ces réalités – que l'État et ses serviteurs évitaient de nommer jusque-là – deviennent difficiles à dissimuler, chacun jure depuis que « ces choses-là » sont derrière nous : « Les réseaux occultes, les intermédiaires douteux, tout cela n'existe plus⁵ », « Le temps de la Françafrique est révolu⁶. »

1. Christophe Nick, *Résurrection*, Fayard, 1998
2. Benjamin Stora, *De Gaulle et la guerre d'Algérie*, Pluriel, 2012.
3. *Ibid.*
4. Le franc des Colonies françaises d'Afrique cède la place en 1958 au franc de la Communauté financière africaine, au nom plus indépendant.
5. Nicolas Sarkozy dans *Le Monde*, 5/02/2012.
6. François Hollande, discours à Dakar, *Le Monde*, 12/10/2012

ALFRED SIRVEN C'était les deux. J'ai pensé qu'une partie pouvait constituer des fonds personnels.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Avez-vous informé M. Le Floch-Prigent de l'ouverture de ces comptes ?

ALFRED SIRVEN Je lui ai dit... que j'avais pris mes précautions.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, oui ou non, M. Le Floch-Prigent était-il informé ?

ALFRED SIRVEN Oui. M. Le Floch savait que nous disposions de cela. Oui, de cela.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Nous ?

ALFRED SIRVEN M. Tarallo et moi.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Était-il aussi informé des virements évoqués par M. Tarallo ?

ALFRED SIRVEN Il ne pouvait pas ne pas les connaître.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Deux dénégations font une affirmation, monsieur Sirven. Parlez clairement au tribunal.

ALFRED SIRVEN Il était au courant de ces virements qui affectaient les comptes de M. Tarallo.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, qui décidait de faire transiter des fonds d'Elf sur vos comptes personnels ?

ALFRED SIRVEN À ce moment-là, il s'est passé quelque chose qui a fait que mon compte a été crédité de cela. Là !

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais enfin, monsieur Sirven, ouvrir une vingtaine de comptes en Suisse et au Luxembourg, ayant un double usage, personnel et professionnel, pour un haut dirigeant du plus grand groupe français de l'époque, c'est aberrant ! Avez-vous agi de votre propre initiative ou sur instruction ?

(Silence)

ALFRED SIRVEN (DÉTACHANT SES MOTS) Ces fonds, je ne me les envoie pas à moi-même, monsieur le Président, j'en avais pas le pouvoir.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Alors qui les envoyait ?

ALFRED SIRVEN Ceux qui en avaient le pouvoir.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Qui ?

ALFRED SIRVEN Mes supérieurs.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Qui ?

ALFRED SIRVEN Le Président.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous voulez dire M. Le Floch-Prigent ?

ALFRED SIRVEN (APRÈS UN NOUVEAU TEMPS DE SILENCE) Bon, je vais vous donner une réponse qui n'est pas un rideau de fumée. Pour chaque opération, j'avais affaire à M. Le Floch.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, (*vers la greffière*) on va noter cette réponse.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais enfin, monsieur Sirven, ouvrir une vingtaine de comptes en Suisse et au Luxembourg, ayant un double usage, personnel et professionnel, pour un haut dirigeant du plus grand groupe français de l'époque, c'est aberrant ! Avez-vous agi de votre propre initiative ou sur instruction ?

(Silence)

ALFRED SIRVEN (DÉTACHANT SES MOTS) Ces fonds, je ne me les envoie pas à moi-même, monsieur le Président, j'en avais pas le pouvoir.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Alors qui les envoyait ?

ALFRED SIRVEN Ceux qui en avaient le pouvoir.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Qui ?

ALFRED SIRVEN Mes supérieurs.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Qui ?

ALFRED SIRVEN Le Président.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous voulez dire M. Le Floch-Prigent ?

ALFRED SIRVEN (APRÈS UN NOUVEAU TEMPS DE SILENCE) Bon, je vais vous donner une réponse qui n'est pas un rideau de fumée. Pour chaque opération, j'avais affaire à M. Le Floch.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, (*vers la greffière*) on va noter cette réponse.

Monsieur Sirven, venons-en à la destination de ces fonds. Qu'en avez-vous fait ? Vous ont-ils – tout ou partie – profité à titre personnel ?

ALFRED SIRVEN

Vous me passez la corde au cou tout de suite ! Vous me posez cette question-là, alors que le procès commence à peine... (*un temps*) Je vais vous faire une réponse de cœur. Après deux ans de prison, je peux bien me le permettre. Alors, oui, une partie des fonds, j'en ai profité (*un temps*). Ils étaient, au départ, personnels, et je les considérais comme tels et, ensuite, une partie a été transformée dans ce que tout le monde s'accorde à appeler des « fonds d'intervention ».

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL À qui d'autre ont-ils bénéficié ?

ALFRED SIRVEN

Une partie a été transférée en France en liquide pour des personnes dont je ne souhaite pas donner les noms.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Ces fonds ont-ils permis de payer des contacts que vous aviez eus pour... disons favoriser la nomination de M. Loïk Le Floch-Prigent à la présidence d'Elf ?

ALFRED SIRVEN

J'ai réglé quelques dettes...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Auprès... d'hommes... de femmes...

ALFRED SIRVEN

En général, c'était des hommes, monsieur le président. Il est arrivé... à certains moments... que je sorte de l'argent pour des choses le concernant (*nouveau silence*). J'ai réglé des choses pour lui.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Avez-vous donné de l'argent provenant de ces fonds à M. Le Floch-Prigent ?

ALFRED SIRVEN (ÉPAULES EN ARRIÈRE, MAINS OUVERTES) Monsieur le président, je ne répondrai à aucune question de ce genre, ni sur M. Le Floch, ni sur personne. Je suis prêt à prendre mes responsabilités. Mais je ne suis pas prêt à répondre aux questions dont la réponse appartient à d'autres. Suis-je clair ? Voilà. Point. Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Monsieur Tarallo, s'il vous plaît. Vous avez entendu M. Sirven reconnaître avoir profité personnellement des fonds. Vous, vous affirmez n'avoir pas profité des fonds à titre personnel ?

ANDRÉ TARALLO Je... Mon rôle... Je ne faisais que gérer des intérêts africains, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Est-ce que vous confirmez que M. Le Floch-Prigent connaissait l'existence des comptes en Suisse de M. Sirven ?

ANDRÉ TARALLO Oui, je confirme.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Est-ce que vous confirmez cette répartition entre M. Sirven et vous ?

ANDRÉ TARALLO Je n'ai aucune raison de mettre en doute ce qui a été dit. Je le confirme également.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, monsieur Le Floch-Prigent, approchez-vous de la barre s'il vous plaît. Étiez-vous informé de la dérivation, pour ne pas dire la déviation, des commissions

pétrolières sur les comptes de MM. Sirven et Tarallo en Suisse ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Non. J'ignorais l'existence de comptes nominatifs. Pour moi, MM. Tarallo et Sirven géraient des comptes Elf. Bon, je suis surpris et un peu fâché. Il faut arrêter de dire des bêtises. Je n'ai avalisé aucun partage, aucune redistribution.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Le Floch-Prigent, est-ce que – oui ou non – vous avez donné des ordres pour que ces sommes soient virées sur les comptes de M. Sirven ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT La réponse est non, puisque je n'étais pas au courant de ces comptes. Oui, d'une façon générale, j'avais bien l'autorité d'approuver ou non les commissions. Non, je n'en connaissais pas la cuisine... Moi, ce qu'on me présentait, c'était un compte, lié à une opération et un pays considéré. La tête sur le billot, j'ignorais ces sous-répartitions.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais comment expliquez-vous alors qu'il ait pu disposer de ces sommes ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Je ne me l'explique pas.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Que pensez-vous de la vingtaine de comptes ouverts en Suisse et au Luxembourg par M. Sirven ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT C'est une vingtaine de trop. Bon, je crois qu'il faut reprendre les choses clairement. Je sais que M. Sirven avait créé avec M. Tarallo des circuits pour du lobbying politique. J'en

ignore le détail. Par contre, je n'ai pas pu ignorer – par conséquent j'ai su – l'existence d'une caisse noire à Elf et j'ai toléré cette pratique. Je sais que des interventions politiques en France ont eu lieu auprès d'hommes politiques français et je l'affirme. Il se trouve que j'ai bénéficié indirectement de certains règlements en ma faveur. Je m'en expliquerai. Sachez que je le regrette vivement. Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous contestez donc formellement les déclarations tant de M. Sirven que de M. Tarallo concernant l'ouverture de ces comptes bancaires?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Absolument. Si je l'avais su, je leur aurais déconseillé. Et je suis navré que ceci ait pu avoir lieu sous ma présidence. Je considère que c'est une faute.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, le Tribunal constate donc que sur ces points, il y a désaccord. Monsieur le procureur, avez-vous des questions à poser aux prévenus? Pas pour le moment? Bien. Maîtres, pas de questions pour la défense? Bien. Vous pouvez vous rasseoir, messieurs.

L'audience est suspendue!



AUDIENCE 2
CES CHOSES-LÀ

(Sonnerie)

L'HUISSIER

Le Tribunal correctionnel!

LE RACONTEUR (DESCENDANT DANS LE PUBLIC) Il y avait régulièrement cette sonnerie pendant le procès. Il faut se représenter que les audiences étaient très longues: elles commençaient à 13 h 30 pour finir à 17 h, 18 h, 19 h... à pas d'heure. Donc il y avait des suspensions d'audience pour que chacun puisse aller aux toilettes, qui fumer dans les couloirs du tribunal (c'était il y a très très longtemps), qui téléphoner... Et à la fin de la suspension d'audience, il y avait cette sonnerie qu'on entendait dans la salle et le couloir pour que tout le monde rentre. Ensuite, par une petite porte du fond de la salle entre « le Tribunal » et à ce moment-là, tout le monde se lève, c'est-à-dire les 37 prévenus et leurs avocats qui occupent toutes les rangées de la salle d'audience. Ce qui fait qu'il avait été rajouté une vingtaine de petites chaises en plastique au fond de la salle pour le public (puisque les audiences étaient publiques, il fallait qu'il y ait du public, sinon ça vaut pas). Chaises qui étaient pleines la plupart du temps, on y voyait des proches des prévenus du jour, des avocats, des proches des avocats...

On avait également disposé une vingtaine de petites chaises blanches de supermarché pour la presse. C'est là que je me suis glissé, car dans les rangs de la presse... il y avait de la place. Sans doute parce qu'il n'y a plus beaucoup de médias qui ont les moyens de payer des journalistes à venir assister à quatre mois d'audience*.

* L'auteur a pu assister à ces quatre mois en profitant de son statut d'intermittent du spectacle qui lui permet « en détournant l'argent des travailleurs » (citation du président du MEDEF) de préparer des spectacles.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL L'audience est reprise, vous pouvez vous asseoir. Monsieur Loïk Le Floch-Prigent, s'il vous plaît, vous nous avez bien dit que vous connaissiez l'existence d'une caisse noire destinée à financer les partis politiques?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Tout à fait. Ce système était en place quand je suis arrivé chez Elf. Il est de notoriété publique que les candidats à l'élection présidentielle avaient accès au secrétaire général du groupe et demandaient l'enveloppe correspondante. Beaucoup en ont bénéficié. Et le savent. J'ai considéré que tout ceci était entre les mains de M. Tarallo et de M. Sirven. Durant toute ma présidence, je n'ai pas eu la vigilance qu'un président aurait dû avoir sur ces affaires. C'est un gros défaut. Ces choses-là, je n'ai pas envie de les savoir, je n'ai pas envie d'en parler, ça m'indispose.

À Rhône-Poulenc, Gaz de France et à la SNCF que j'ai toutes dirigées, j'ai soulevé des couvercles d'où s'échappaient les mêmes odeurs nauséabondes. Je les ai aussitôt refermés : ces questions étaient annexes à ma mission.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Restons dans le cadre strict de notre saisine, monsieur Le Floch-Prigent. Est-ce que cette caisse noire a pu être alimentée par des flux dont le tribunal est saisi?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Absolument. C'est pour ça que j'ai parlé de ces choses-là. Ça devait être une érosion de l'ordre de cinq millions de dollars sur les 150 millions de commissions annuelles. C'est ce que j'ai couvert et toléré.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Cet ordre de grandeur, vous l'avez trouvé où ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT (HÉSITANT) Dans les caisses. Il existait une caisse où j'ai vu quelque chose au moment de mon arrivée.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous l'avez « vu » ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT C'était quelque chose de visuel, oui.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL MM. Sirven et Tarallo ont-ils géré ces fonds ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Absolument. Tout cela était orchestré par MM. Sirven et Tarallo. C'est eux qui étaient chargés de ces contacts avec les hommes politiques français. Bon, il est bien évident que si jamais un homme politique français est financé par Omar Bongo ou tel autre responsable africain, ce type de retour je l'inclus dedans, c'est toujours de l'argent d'Elf.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Existait-il entre l'un et l'autre des zones de partage ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Chacun avait sa spécialité politique : je n'ai pas le sentiment que M. Tarallo connaissait des gens issus des rangs de la gauche. M. Sirven n'avait pas une sensibilité très différente de M. Tarallo, mais s'était réservé les partis plus proches de l'opinion du président de la République de l'époque, *via* les liens qu'il pouvait avoir tissés notamment avec M. Roland Dumas.



« À Rhône-Poulenc, Gaz de France et à la SNCF que j'ai toutes dirigées, j'ai soulevé des couvercles d'où s'échappaient les mêmes odeurs nauséabondes. »

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Quel pouvait être l'intérêt pour Elf de financer des hommes politiques français ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Elf est une société française face au monde anglo-saxon. Nous sommes David contre Goliath. Il fallait que les hommes politiques nous soutiennent partout. En Afrique, par exemple, si jamais on entre dans un combat socialistes/gaullistes, on ne sait plus où on va. Un certain nombre d'hommes politiques français étaient capables de déstabiliser Elf. Alors bon, il fallait que nous les fassions taire ou que nous les ayons avec nous.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Monsieur Sirven, approchez-vous quelques instants. Confirmez-vous qu'il y avait des financements d'hommes politiques français chez Elf ?

ALFRED SIRVEN Ce n'était un secret pour personne qu'Elf, depuis toujours, servait à ces choses-là. Bien des gens m'en avaient parlé avant. Quand je suis arrivé chez Elf, on est revenu m'en parler. Bon. J'ai été chargé de m'occuper d'une partie de ces choses-là. Voilà. Je me souviens d'une expression à mon arrivée chez Elf, on disait, là-dedans : « Chacun a son prince. »

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et il y avait beaucoup de princes... Est-ce que toutes les opérations menées par le groupe Elf donnaient lieu à des versements de fonds occultes ?

ALFRED SIRVEN Mais il me semble que vous le savez mieux que moi, c'est la raison de ma présence ici. Nous avions besoin de dégager des fonds.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Quels étaient les bénéficiaires de ces fonds, monsieur Sirven ?

ALFRED SIRVEN J'ai déclaré que je ne dévoilerai jamais aucun nom, ni français ni étranger, pour des raisons diverses. J'assume ce que j'ai fait et je l'assumerai jusqu'au bout quoi qu'il m'en coûte.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Pour être bien avec un pouvoir politique, faut-il en passer nécessairement par des fonds secrets ?

ALFRED SIRVEN Elf a toujours eu besoin d'être bien avec le pouvoir en place, qu'il soit d'un parti ou d'un autre. Et tous les hommes politiques ont besoin d'argent. Les campagnes électorales sont devenues de plus en plus chères... On peut en penser ce qu'on veut, mais ceci a entraîné pour nous, comme pour toutes les grandes entreprises françaises, un certain nombre de choses. C'est, je crois, l'histoire politique de notre pays*.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Une partie de l'histoire, monsieur Sirven... Vous avez entendu le chiffre de cinq millions de dollars avancé par Loïk Le Floch-Prigent ?

ALFRED SIRVEN Il me semble particulièrement faible. Maintenant, si M. Le Floch-Prigent n'a pas de meilleur souvenir (*soupir*)...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL De quel ordre était-il alors ?

ALFRED SIRVEN Il me semble que ce chiffre était très, très, très, très supérieur. Mais je ne peux pas vous

* Le créateur de la V^e République était resté assez flou sur les contours du financement des partis politiques. Le législateur avancera prudemment sur ce terrain en 1988, 1990 et 1995. Les faits reprochés ici se situent à cheval sur ces périodes.

dire le total ni le détail. Cet apport prenait de multiples formes. Quand il y avait certains différends entre des socialistes et des gaullistes au Gabon ou en Angola, il ne s'agissait pas seulement de « valises », entre guillemets...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Rendez-vous compte régulièrement de vos différentes opérations à M. Le Floch-Prigent ?

ALFRED SIRVEN Bon, je ne me présentais pas tous les jours devant lui pour lui narrer le menu. C'est vrai que d'une manière générale, il n'aimait pas trop rentrer dans le vif du sujet. Sauf à certains moments, pour certains cas, à certaines occasions... où il m'en a parlé. Il aimait être au courant des choses principales.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et vous ne voulez pas approfondir ces « certaines occasions, dans certains cas et à certains moments » ?

ALFRED SIRVEN Tout ça ne se passait pas en dehors de sa connaissance. Autrement, nous aurions vécu dans un monde étrange, monsieur le président. Encore plus étrange qu'il peut vous apparaître. J'ai reçu des instructions directes du Président... pour des personnalités très importantes. Chacun développait ses activités. L'aide apportée n'était pas confinée au Général et à moi. Euh... C'est Tarallo qu'on appelait le Général... le Président-général...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous avez pris du galon ce soir, monsieur Tarallo !

LA GAUCHAFRIQUE

On ne compte plus les militants et responsables socialistes choqués par les révélations de l'affaire Elf: comment? Leur parti aurait baigné dans cet affairisme sordide! Comment? Un président qui promettait de «changer la vie» aurait renforcé les pratiques inavouables d'Elf!

Le programme commun de 1981 ne manquait pourtant pas de mordant: le PS promettait la dissolution des Services, l'arrêt du soutien aux dictatures africaines, la fin de la mystérieuse cellule africaine de l'Élysée... Bilan, en 1995? La Françafrique renforcée, les pires dictatures africaines toujours en place et, bouquet final, des complicités militaires dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.

Mais bon, «dans ces pays-là, un génocide ce n'est pas trop important¹...»

Comment expliquer ce grand retournement? Deux clefs de lecture s'imposent. La première, culturelle: pour Mitterrand, ancien ministre de la France d'outre-mer, ministre de l'Intérieur pro-Algérie française, de Gaulle n'avait pas tort sur le fond: l'Afrique doit rester dans le giron français. C'est ce que Tonton écrivait dans ses bouquins dès 1957². Seconde clef, stratégique: la Françafrique a été mise en place par et pour les gaullistes, c'est l'une de leurs principales sources de financements occultes. Se réapproprier cet héritage, c'est renforcer le PS, c'est ralentir le retour au pouvoir de la droite. Telles sont les missions d'un François de

Grossouvre, d'un Guy Penne et bientôt d'un Jean-Christophe Mitterrand à la tête de la cellule africaine de l'Élysée.

Symbole de ce cynisme politique décomplexé, Hubert Védrine, le «Foccart» de Mitterrand, se définira bientôt comme «gaullomitterrandien», affirmant sans ciller qu'il n'y a pas de politique étrangère de gauche³.

Replacée dans ce contexte, la nomination d'un Le Floch à la tête d'Elf prend tout son sens: pour Mitterrand, il ne s'agissait pas de bouleverser les pratiques inavouables de l'entreprise et son influence en Afrique, mais d'insérer une strate supplémentaire pour connecter le PS à la manne du pétrole. Et, au pas-

sage, de se rendre quelques menus services... Payer et entretenir la maison du docteur Raillard, le compagnon de golf du Président... Offrir des statuettes de luxe et des chaussures Berlutti à Roland Dumas... Acheter 5 000 rosiers pour le château d'Alfred Sirven... Comme l'explique alors Le Floch-Prigent: «L'argent du pétrole est là, il y en a pour tout le monde⁴.»



1. Propos rapportés par Patrick de Saint-Exupéry dans *Le Figaro* du 12/01/1998.
2. François Mitterrand, *Présence française et abandon*, Plon, 1957.
3. *Libération*, 20/06/2000.
4. *L'Express*, 12/12/1996.

ALFRED SIRVEN Il est informé... nous partageons la même secrétaire... je veux dire... que Barbara...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Merci, monsieur Sirven. Monsieur Tarallo, s'il vous plaît, confirmez-vous ces propos?

ANDRÉ TARALLO Euh... Ce qu'ils ont dit n'est pas contraire à la vérité.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Si ce n'est pas contraire à la vérité, c'est la vérité?

ANDRÉ TARALLO Ce n'est pas ce que je dis.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Alors que dites-vous?

ANDRÉ TARALLO Monsieur le président... Je connaissais l'existence de ces choses-là. Mais je n'ai jamais eu, ni avant ni pendant M. Le Floch-Prigent, à gérer une caisse noire. Sur mes comptes, je recevais des sommes qui venaient de mouvements africains. Je me suis occupé des pays africains et c'était déjà bien suffisant. Alors après, ce que ceux-là ont pu faire à l'occasion des élections politiques françaises, c'est leur affaire.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous étiez donc l'homme de l'Afrique chez Elf, pas l'homme de la France. Bien. Vous avez pourtant entendu M. Le Floch-Prigent évoquer des retours d'Afrique de «certaines sommes»... dans «certains cas»... Le Tribunal aimerait vous entendre à ce sujet.

ANDRÉ TARALLO J'ai cru comprendre qu'il y avait de tels retours en France, mais je ne m'en suis pas occupé. Voilà.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Le Tribunal prend acte monsieur. Monsieur Le Floch-Prigent, vous pouvez revenir? Est-ce que M. Tarallo s'occupait de cette caisse noire?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Oui, tout à fait. Je pense que M. Tarallo est un peu pudique... Il y avait une caisse noire qui existait à la direction exploration/production, celle précisément de M. Tarallo.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Cette caisse noire était donc franco-française?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Absolument. L'argent d'Elf qui part en Afrique et revient en France, c'est toujours de l'argent d'Elf.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. M. Sirven a dit que dans «certains cas», à «certaines occasions», vous étiez au courant de «certaines choses». Alors, vous parliez avec lui?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Lorsque je revenais de chez le président de la République, qui me parlait de telle ou telle chose, j'appelais M. Sirven pour lui dire: j'ai eu un savon, sur telle ou telle chose. Mais je ne donnais pas d'instruction.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Quelle «instruction», monsieur Le Floch-Prigent? Quel «savon»?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Le président Mitterrand est mort...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL En somme, vous ne faisiez que faire circuler le «savon»?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Exactement. La caisse noire, je ne voulais

pas le savoir, pas le voir. J'aime pas ça, j'aime pas ça.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, vous pouvez vous rasseoir monsieur.

Le Tribunal en vient à examiner une des nombreuses opérations qui ont permis de dégager des commissions occultes alimentant cette « caisse noire ».

L'information a révélé que chaque transaction donnait lieu au versement de commissions à peu près égales à 2,5 % des sommes engagées.

Ce pourcentage de 2,5 % prélevé par contrat, on le retrouvera pratiquement lors de chaque affaire, que ce soit en Afrique, en Europe de l'Est, ou en Amérique du Sud.

La plus grosse commission que nous ayons à juger est de 256 millions de francs, soit 2,5 % d'une opération menée en ex-RDA. Ces 256 millions de francs ont été versés sur le compte suisse de la société Noblepack appartenant à M. André Guelfi. Monsieur Guelfi s'il vous plaît, approchez-vous de la barre.

ANDRÉ GUELFY Je suis là, monsieur.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Dans cette affaire comme dans de nombreuses autres, notamment dans les Républiques d'ex-URSS ou en Chine, on retrouve votre nom et celui de vos sociétés, domiciliées en Suisse. Vous semblez être un intermédiaire très apprécié chez Elf...

ANDRÉ GUELF Négociateur, m'sieur le président. Je suis négociateur, je n'aime pas du tout le mot intermédiaire.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien... À l'occasion du versement de cette somme, une partie de la commission vous revenait. Vous avez perçu treize millions de francs, monsieur.

ANDRÉ GUELF Je n'ai rien fait, m'sieur le président, j'ai juste prêté ma société *off-shore*. Quand on m'a annoncé que, pour me récompenser, on me virait treize millions de francs, j'étais content. M'sieur le président, pourquoi voulez-vous que je refuse treize millions de francs ?

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et lorsqu'on vous demande de « prêter » votre société pour recevoir une somme pareille et payer des individus, cela vous semble-t-il tout à fait naturel ?

ANDRÉ GUELF M'sieur le président, je traitais avec une société d'État. Je n'imaginais pas du tout que ses dirigeants me demanderaient quelque chose qui ne soit pas correct. Ils m'ont demandé de payer, je l'ai fait, j'ai pensé qu'ils avaient leurs raisons de le faire.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Tout de même, monsieur Guelfi, vous dites au Tribunal n'avoir rien fait. Treize millions de francs... Vous êtes très cher, monsieur Guelfi.

ANDRÉ GUELF Je vais vous expliquer, m'sieur le président, pourquoi je dis toujours la vérité. Un jour, quand j'étais petit, j'ai piqué du chocolat dans le placard de ma grand-mère et j'ai fait

croire que c'était ma sœur. Et ma grand-mère l'a su et m'a frotté la bouche avec du piment de Cayenne. Eh bien depuis ce jour-là *...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Depuis ce jour-là... vous n'avez plus piqué de chocolat ?

ANDRÉ GUELF Euh non... Depuis, je dis toujours la vérité. Pendant l'instruction, je l'ai dit à la juge Eva Joly : « Je veux bien qu'on me fasse le sérum de vérité. » Pourtant, m'sieur le président, j'ai peur des piqûres.

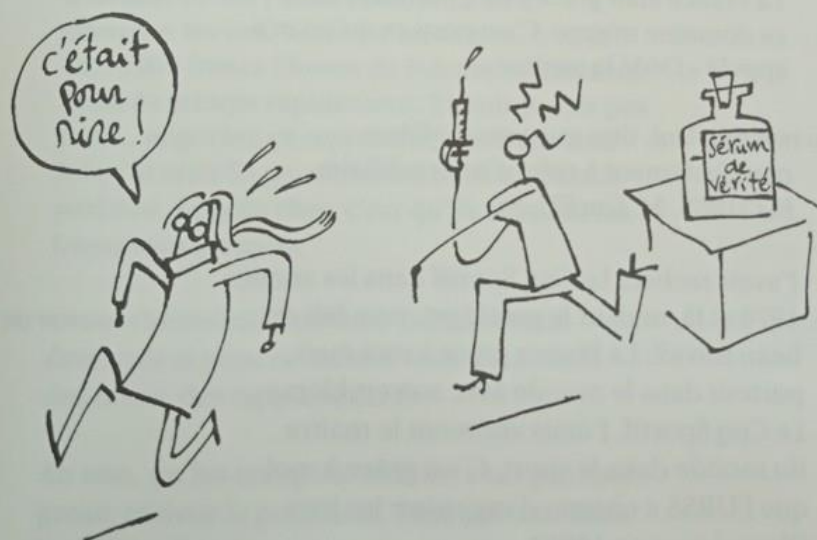
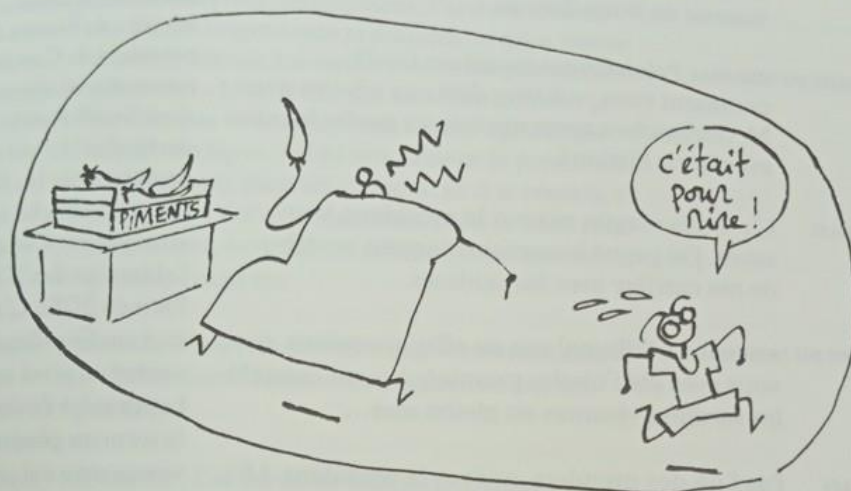
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, monsieur Guelfi, le Tribunal vous demande de justifier une telle somme de treize millions de francs ainsi que les pourcentages très importants prélevés sur chaque affaire qui passent par votre intermédiaire...

ANDRÉ GUELF Pas intermédiaire m'sieur le président, je suis...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Laissez le tribunal finir ses phrases, monsieur Guelfi ! À chaque fois, vos comptes se voient crédités de plusieurs millions de francs quand ce n'est pas de dizaines de millions comme dans ce cas ! Pouvez-vous éclairer le Tribunal sur ce point ?

ANDRÉ GUELF Vous savez m'sieur le président, moi, je travaille beaucoup. Quand je dois aller en URSS ou en Chine pour trouver l'investisseur dont Elf avait besoin, ça coûte cher. Parce que j'utilise mon avion personnel, un Falcon, que je pilote moi-même, et aussi je tiens à ce que les gens dont je m'occupe descendent dans les meilleurs hôtels français, mangent dans les meilleurs restaurants français et

* Un peu plus tard, le jeune André Guelfi sera coursier, chauffeur, avant d'intégrer les services secrets français au sein du BCRA, de même que Guillaumat, Foccart, Delaunay...



« Un jour, quand j'étais petit, j'ai piqué du chocolat dans le placard de ma grand-mère et j'ai fait croire que c'était ma sœur. Et ma grand-mère l'a su. Depuis, je dis toujours la vérité. Pendant l'instruction, je l'ai dit à la juge Eva Joly: "Je veux bien qu'on me fasse le sérum de vérité." »

achètent le plus de vêtements possible en France... Et je suis peut être cher, mais je suis le seul à pouvoir aller frapper à la porte du bureau de Boris Eltsine.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Précisément monsieur Guelfi, comment vous, qui étiez déjà aux affaires avec M. Gorbatchev, parvenez-vous à garder la main avec Boris Eltsine ?

ANDRÉ GUELF C'est très simple, m'sieur le président. Vous savez, j'ai gagné beaucoup d'argent au début de ma carrière avec les sardines...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal sait en effet, monsieur, que vous avez été l'un des premiers à avoir congelé les sardines vivantes en pleine mer...

ANDRÉ GUELF Pas l'un des premiers, m'sieur le président, LE premier. Et donc les premiers bateaux-usines. La France était grâce à moi première dans ce domaine m'sieur. C'est pour ça qu'on m'a appelé « Dédé la sardine ».

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Oui, titre que vous préférez manifestement à celui d'intermédiaire. Et l'URSS, M. Guelfi ?

ANDRÉ GUELF J'avais racheté Le Coq Sportif dans les années 1970 et là, m'sieur le président, on a fait du beau travail. La France grâce à moi était partout dans le monde avec son emblème : Le Coq Sportif. J'étais vraiment le maître du monde dans le sport. C'est grâce à moi que l'URSS a obtenu d'organiser les jeux Olympiques en 1980*.

* Si ses relations dans le milieu sportif (en particulier avec M. Samaranch, ancien ministre de Franco devenu président du Comité international olympique, dont Guelfi était le pilote particulier) lui ont permis de décrocher les JO pour Moscou, elles lui auraient aussi permis d'empêcher l'obtention des JO par Paris en 2012. C'est en tout cas Guelfi qui s'en vantait en privé après que Londres fut désignée à la surprise générale. La vengeance est un plat qui s'accommode de sardines.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL D'accord. Elle aurait donc une sorte de dette éternelle envers vous à cause de cela?...

ANDRÉ GUELF (SÉRIEUSEMENT) Oui, absolument. J'ai dit à m'sieur Le Floch-Prigent que je pouvais lui faire visiter toute la Russie, lui ouvrir toutes les portes. Je lui ai dit: «Moi, je voyage en avion privé» – je ne vais pas m'enquiquiner à mon âge sur les avions de ligne, j'ai 84 ans m'sieur le président. «Moi, je vais dans les palaces. Et si je réussis, tu me paies.» Voilà, je suis cher, mais je pose mes conditions, on peut les refuser: je ne touche que si ça marche.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais ce «travail», ces «interventions» si chèrement rémunérées, pouvez-vous les prouver?

ANDRÉ GUELF Bien sûr! J'ai travaillé très dur, m'sieur le président. Je ne vous dis pas combien d'heures de vol j'ai dû faire, pour aller chercher les uns, ramener les autres. À 40 000 ou 50 000 francs l'heure de Falcon, les factures aussi ça grimpe rapidement. Et puis je sais pas moi... négociier, ça représente des frais: une fois, j'ai reçu 55 gouverneurs dans un palace parisien. Le plus cher, c'est qu'ils vidaient les frigos tous les soirs.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Guelfi, le Tribunal vous demande si pour ce travail, vous avez remis des notes, des rapports écrits?

ANDRÉ GUELF Ah non, ça, les comptes-rendus, c'est pas mon genre, m'sieur le président. Moi, j'ai tout dans les mains. En plus, ça n'est pas qu'une histoire d'argent. Pour obtenir des contrats, cela peut

même coûter beaucoup, beaucoup plus cher, m'sieur le président.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL C'est-à-dire ?

ANDRÉ GUELFY Eh bien figurez vous que, pour Elf, j'ai obtenu d'un géologue en chef de l'URSS le relevé secret des zones pétrolifères de l'Ouzbékistan *. Pour la France, m'sieur le président. Eh bien... physiquement, c'était très difficile.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Physiquement ?

ANDRÉ GUELFY Il me l'a dit: «Je me fais fusiller et toi avec si on apprend que je t'ai donné ces documents.» Mais moi ça m'a coûté très cher, physiquement, parce que, à chaque fois que je le voyais, il m'embrassait sur la bouche. C'était affreux, mais j'étais prêt à tout pour avoir ces documents.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous êtes prêt à faire beaucoup de sacrifices pour la France...

ANDRÉ GUELFY Oh oui, et je me suis fait embrasser pour rien du tout, parce que Jaffré, le successeur de Le Floch, il a mis fin à l'exploitation dès qu'il est arrivé.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Merci, monsieur Guelfy, vous pouvez vous rasseoir. Oui, monsieur Le Floch-Prigent ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Monsieur le président, dans ces pays de l'ex-Union Soviétique, nous avions d'anciens collaborateurs qui perdaient la main et les pédales, qui nous assuraient que le KGB serait toujours là... Nos équipes sur place se faisaient

* Le gouvernement français s'opposait à ce contrat avec l'Ouzbékistan, pays alors peu fréquentable. Guelfy demanda à l'écrivain Françoise Sagan d'intervenir auprès de François Mitterrand pour faciliter ce dossier. Ce qui fut fait. En récompense, Guelfy paya d'importants travaux sur la propriété normande de Sagan... qui omit de les déclarer au fisc. Condamnée pour cela à de la prison avec sursis et à de lourdes amendes, Sagan mourra ruinée.

bouffer à l'africaine : on arrosait un peu partout et rien ne sortait. Il devenait urgent de mettre en place un lobbying différent pour toutes ces nouvelles têtes qui apparaissaient et qui avaient entre 30 et 35 ans. Alors, avec André Guelfi, nous sommes en présence de quelqu'un d'atypique. Mais atypique ne veut pas dire inefficace. Maintenant, c'est sûr que si vous voulez le faire rentrer dans le juridique total, il explose assez vite.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Le Floch-Prigent, à quoi ont servi ces sommes colossales qui transitaient par le compte de M. Guelfi ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Quand faut y aller, on y va, avec du lobbying. Je ne sais pas comment ça fonctionne aujourd'hui à l'Élysée, mais quand on parlait de ça avec François Mitterrand, on n'allait pas plus loin dans le détail. Simplement, on n'allait quand même pas remplir un formulaire : « 256 millions/Allemagne ». J'ai demandé au ministre des Finances, Pierre Bérégovoy, comment on faisait. Il m'a dit de ne pas passer par le circuit normal et on a donc monté cette usine à gaz pour camoufler la commission.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Monsieur Sirven, s'il vous plaît. Une partie de cet argent est arrivée sur un de vos comptes et une autre partie sur un compte de M. Tarallo. Qu'est devenue votre commission ?

ALFRED SIRVEN Pour M. Tarallo et moi-même, cela allait dans nos caisses noires.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal vous rappelle, monsieur Sirven, qu'au sujet de cette distribution – dont vous vous êtes arrogé la plus grande part, dix millions et demi de francs – vous aviez déclaré au juge d'instruction avoir « des scrupules à en dire davantage ». Cette déclaration est ambiguë. On dirait que vous avez quelque chose à craindre ?

ALFRED SIRVEN Je ne crains rien. Tous les virements ont été faits à la demande du président d'Elf, M. Le Floch-Prigent. Je suis allé le voir à Paris à la tour Elf. M. Le Floch-Prigent se baladait dans nos caisses noires respectives. C'était un ordre permanent.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT (SE LÈVE) Je veux bien prendre mes responsabilités, mais je trouverais scandaleux qu'on essaie de s'abriter derrière moi dès qu'on a des difficultés. M. Sirven ne m'a jamais parlé de cette commission. Je ne suis jamais rentré dans la cuisine de la caisse noire. André Tarallo et Alfred Sirven se débrouillaient. Ils pouvaient avoir passé des accords entre eux sans m'en référer.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur André Tarallo, venez à la barre également, s'il vous plaît. Votre part était ici de cinq millions et demi de francs. Ce qui représente la moitié de la somme attribuée à M. Sirven. Ou, si l'on veut, un tiers pour vous, deux tiers pour M. Sirven.

ANDRÉ TARALLO Je ne conteste pas la matérialité des faits, mais je démens formellement ce qu'a dit M. Le Floch-Prigent. Il était impossible de remplir le rôle que nous avions, M. Sirven et moi, sans que le

Président ne soit au courant. Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le président ? Le mot cuisine commence à me gêner un peu. Je récusé cette expression. Je... je la considère comme injurieuse vis-à-vis de la direction financière. Voilà.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Monsieur le procureur, des questions ? Défense ? Partie civile ? Bien. L'audience est suspendue !

AUDIENCE 3
DÉBALLAGES

Sonnerie

L'HUISSIER

Le Tribunal!

(Tout le monde se lève)

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL L'audience est reprise, vous pouvez vous rasseoir. Sauf, s'il vous plaît, monsieur le directeur des affaires immobilières. Monsieur, nous allons évoquer plusieurs affaires qui ont eu à passer par vos services. Ainsi, cette propriété de Louveciennes acquise par la société Elf auprès de M. Raillard, que le descriptif présente ainsi: « Un superbe parc de deux hectares, des arbres bi ou tricentenaires; 600 mètres carrés habitables, avec un énorme escalier en marbre », etc., etc., etc. Pourquoi avoir acheté cette propriété pour Elf, monsieur?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Tous les lundis, M. Mitterrand jouait au golf à Saint-Cloud avec son ami, le docteur Raillard. Le docteur Raillard voulait vendre sa maison qu'était dans le golf, mais M. Mitterrand voulait pas. C'est des Japonais qui voulaient la racheter la maison, ils voulaient les couper les arbres centenaires, mais M. Mitterrand, il voulait pas, alors il l'a dit au président Le Floch. Il n'a pas eu besoin de le répéter. La maison Elf s'est mise en branle pour ne pas contrarier les Présidents.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Elf a racheté cette propriété au juste prix, monsieur?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ah ça non alors! C'est M. Raillard qui a fixé le prix de sa maison,



Tous les lundis, M. Mitterrand jouait au golf à Saint-Cloud avec son ami, le docteur Raillard. Le docteur Raillard voulait vendre sa maison qu'était dans le golf, mais M. Mitterrand voulait pas. Alors il l'a dit au président Le Floch. Il n'a pas eu besoin de le répéter.

ça ne se discutait pas, c'est tout. On m'a envoyé un jour à Saint-Cloud pour rencontrer le docteur Raillard. Il s'abritait toujours derrière les deux Présidents: « J'ai l'accord de François, je vais en parler avec Loïk. » Vous savez, quand en 1991 on vous évoque en permanence le président Mitterrand, c'est extrêmement difficile de dire non.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Ces lieux qu'il avait vendus pour un si bon prix, le docteur Raillard les a-t-il quittés rapidement?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ah non. Il est resté.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Il vous payait un loyer?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben non. Et fallait pas les réclamer. Il m'a laissé aussi le paiement de ses notes d'électricité, de téléphone, de gardiennage et de jardinage. Et si on avait le malheur de la ramener, on savait qu'il irait se plaindre le lundi, au neuvième trou de son parcours.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et vous n'avez jamais eu envie de faire parler le droit, de lui envoyer un préavis?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben... Si je lui avais donné son préavis, je pouvais donner le mien en même temps!

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur le directeur des affaires immobilières, en 1996 cependant la nouvelle direction d'Elf a mis dehors le docteur Raillard et revendu la propriété de Louveciennes pour sept millions et demi.

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Le prix au mètre carré d'un HLM. Scandaleux, m'sieur le président. Jaffré et les autres, ils m'ont pas demandé... Moi-même, je ne suis pas resté très longtemps là-dedans.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous étiez pourtant très sollicité...

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Chez Elf, il y a deux services qui sont toujours très sollicités, celui des voyages et celui de l'immobilier. Par exemple, un directeur m'a demandé un jour de lui acheter une église, un autre de doubler la surface de son appartement, un autre encore de vendre le sien...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et avec cela, vous parveniez tout de même à consacrer un peu de temps à votre travail pour Elf?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Oh oui, m'sieur... Je... je vous le jure.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Dites-le, monsieur, dites-le simplement, ça suffit.

Monsieur Sirven, approchez-vous un instant s'il vous plaît, cette vente entre Elf et un intime du président de la République a donné lieu à un dessous de table, une soule de six millions de francs versée sur un compte *off-shore* dans une banque suisse?

ALFRED SIRVEN Oui, oh, mon cœur n'en a pas palpité plus que ça ce jour-là, monsieur le président. Des dessous de table, y en a dans 80 % des transactions immobilières. Je suis désolé de

dire ça au tribunal, mais c'est la vie au dehors, monsieur le président, les choses se passent ainsi.

Quand j'ai vu le président Mitterrand, il m'a dit: « Bon! La société Elf a encore fait une bonne affaire... » M. Mitterrand était heureux qu'Elf en soit propriétaire, il pouvait venir à n'importe quel moment, pour des rencontres discrètes avec des gens importants. Il aimait y donner des rendez-vous*.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, venons-en, si vous le voulez bien, monsieur le directeur des affaires immobilières, à l'étude d'un autre cas. Il s'agit de la vente d'un terrain dans les Hauts-de-Seine, plus précisément d'une friche industrielle à Issy-les-Moulineaux. C'est bien vous qui étiez chargé de cette opération?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben... oui.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur, ce terrain que vous avez vendu pour 200 millions de francs à une société immobilière a été revendu six jours plus tard pour près de 295 millions à une société présidée par un proche du sénateur des Hauts-de-Seine, soit 95 millions de francs de plus-value en à peine une semaine. C'est bien cela?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben... oui.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL La question qui se pose est de savoir pourquoi, en l'espace de six jours, ce terrain a vu sa valeur augmenter de 50 %, sachant que l'instruction n'a pas permis d'établir qu'entre-

* Roland Dumas (l'homme qui, à la tête du Conseil constitutionnel sous Chirac, obtint que l'immunité judiciaire du président de la République s'impose même pour les crimes et délits de droit commun), Dumas donc et Charles Pasqua se retrouvaient de temps à autre dans cette maison du docteur Raillard qui vit aussi défiler d'autres rencontres improbables: « François Mitterrand, qui avait une certaine estime pour moi, disait que j'étais un "bon républicain". [...] J'éprouvais [...] pour lui de la considération; son intelligence, sa grande culture, ses connaissances de l'histoire politique étaient incontestables. Ses capacités manœuvrières me fascinaient, les miennes ne le laissaient pas indifférent. [...] Il devait être un peu las de la fréquentation de ses amis politiques et trouvait plaisir à nos échanges. [...] Nos rencontres avaient lieu à Louveciennes, le vendredi, après son parcours de golf. Les analyses du Président

temps, un champ pétrolifère avait été découvert sur ce terrain...

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben, cette semaine-là, le conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, présidé par André Santini, a décidé de créer une ZAC.

étaient celles d'un homme d'État fêru d'histoire, sans illusions sur les hommes. » Charles Pasqua, *Ce que je sais...*, vol. 2, Seuil, 2008.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL C'est cette ZAC qui explique la culbute ?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben oui... Le plan d'occupation des sols ne prévoyait à l'époque que des constructions de deux niveaux, avec une taxe en cas de dépassement. Le lendemain de ce conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux présidé par André Santini, on a pu construire sur trois niveaux et la taxe a sauté. La valeur du terrain a grimpé de 50 %. Mais moi, je pouvais pas deviner ce qui allait être décidé au conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux présidé par André Santini.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur, si l'instruction n'a pas permis de déceler où était allée l'intégralité de la commission, il semble néanmoins que, sur cette somme, deux millions vous ont été attribués ?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben, oui, m'sieur.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Cet argent, avez-vous eu à le reverser dans une caisse par la suite, comme ça semble être l'usage dans votre société ?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ah non, m'sieur. C'était de l'argent personnel qui m'était destiné, je n'ai géré aucune caisse noire. J'ai d'abord cru qu'il

s'agissait de compléments de salaires puis, je le reconnais, j'ai baissé les yeux.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Monsieur Sirven, dans le dossier en possession du Tribunal figure un document, un « décompte de trésorerie », rédigé par l'un des protagonistes de l'opération, et qui apparemment en constituerait la comptabilité occulte. Sur les 95 millions de la plus-value, votre société n'a conservé que 23 millions. Selon ce document, 60 millions ont été versés à un dénommé « Fred » dont l'instruction a établi qu'il s'agissait de vous, et six millions à un certain « Carlo ».

ALFRED SIRVEN Oui, c'est vrai, « Fred »... « Fred », ma foi, est familier à mes oreilles. Je n'aime pas trop mon nom complet, ce qui avait suscité maintes bagarres en cour de récréation. Mais Carlo... non, vraiment je ne vois pas... Vous voulez dire Carlos ?

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, connaissez-vous le président du conseil général des Hauts-de-Seine ?

ALFRED SIRVEN De qui voulez-vous parler ?

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL De M. Charles Pasqua.

ALFRED SIRVEN Il m'est arrivé de le croiser parfois, de lui serrer la main.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et vous n'avez jamais discuté de ce dossier avec lui ?

ALFRED SIRVEN Non !

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Pourtant, vous auriez pu le croiser régulièrement à cette époque dans les avions affrétés par la société Elf... N'est-ce pas monsieur Guelfi ? Monsieur Guelfi ?

ANDRÉ GUELFİ Je suis là, monsieur.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Guelfi, comment expliquez-vous l'usage intensif que semble faire M. Charles Pasqua de vos services de pilote d'avion ? Au cours de la campagne électorale pour les législatives de 1993, les factures des déplacements que vous adressez à M. Sirven *via* une de vos sociétés s'élèvent à 2,4 millions de francs pour un certain « C. P. ».

ANDRÉ GUELFİ Moi, d'abord, j'ai jamais considéré Pasqua comme un homme politique !

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL « Monsieur » Pasqua.

ANDRÉ GUELFİ Pardon. Mais bon, je l'appelle Charles et je le tutoie, je l'ai connu quand il était chez Ricard. Pour moi c'est un ami. S'il m'avait demandé de lui payer ses vols, je l'aurais fait.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais pourquoi Elf passait par vous pour ces voyages ?

ANDRÉ GUELFİ Parce que j'étais le moins cher et aussi un peu pour des raisons de confidentialité. Mais vous savez, y'avait pas que Pasqua... Giscard, Madelin aussi je les ai embarqués.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Restons dans le cadre strict de notre saisine, monsieur Guelfi ! Par ailleurs, le Tribunal souhaiterait que vous parliez avec

DIT CARLO, DIT C.P., DIT CHARLES...

Alfred Sirven semble ne pas connaître le célèbre président du conseil général des Hauts-de-Seine, mais son ombre rode bien sur les bancs du tribunal. « Monument de la Françafrique ¹ », Charles Pasqua est l'un des fils invisibles qui relient le Corse Tarallo, Sirven et Guelfi. Il en faudrait des ouvrages pour décrire le « réseau Pasqua » ! Né en 1927 (comme Tarallo et Sirven), résistant, Pasqua est très tôt un pilier du mouvement gaulliste, le RPF, ancêtre du RPR aïeul de l'UMP. Il cofondera d'ailleurs avec Foccart, dit « la Foque », et d'autres anciens du BCRA, le sympathique SAC, le Service d'action civique.

Cadre chez Ricard au Maroc à la grande époque des trafics de drogue de la *French Connection*, Pasqua se lie d'amitié avec André Guelfi, Pierre Falcone et Étienne Léandri, affairistes du triangle pétrole-armes-BTP. Parmi ses proches, on compte également Noël Pantalacci, conseiller de dictateurs africains, les frères Feliciaggi, empereurs de cercles de jeux en Afrique, et bien d'autres types au nom en « i » comme Jean-Charles Marchiani, ancien des Services reconverti en préfet. Ah, la Corse... Dès les années 1970, Pasqua est à la tête du puissant conseil général des Hauts-de-Seine, succursale métropolitaine de l'Île de Beauté. Le 9-2, un département clé : presque toutes les grandes entreprises françaises travaillant avec l'Afrique y ont leur siège. Vingt ans durant, Pasqua active ses réseaux au service de Jacques Chirac et du RPR. Au cœur des soupçons de détournements d'argent public : l'opaque SEM Coopération 92, un « Quai d'Orsay bis » très actif au Congo, au



Gabon et en Angola. Cette « nébuleuse Pasqua » s'illustre dans une douzaine d'affaires de blanchiment d'argent, de financement illégal de partis politiques, d'enrichissement personnel ou de trafics divers. Souvenez-vous : affaire du siège de GEC-Alsthom, affaire Sofremi, affaire du casino d'Annemasse, affaire pétrole contre nourriture, affaire de la fondation Hamon, affaire Thinet... Mais qui remporte la palme d'or de la corruption, avec ses 790 millions de dollars de contrats d'armement et une pluie de rétrocommissions ? L'Angolagate — dont le nom s'inspire du scandale du Watergate — qui va mener ses différents acteurs au tribunal.

Dans ce procès épique, l'ancien ministre de l'Intérieur est en première ligne et sera condamné en octobre 2009 à un an de prison ferme. Pasqua fera appel et sera dans l'intervalle bombardé sénateur en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Et ce, avec la bénédiction du parti chiraquien qu'il avait quitté à grand fracas et... l'immunité qui

accompagne sa nouvelle écharpe. Mais « Carlo » Pasqua a le sens de l'honneur. Offensé par la sentence, il dit à qui veut l'entendre qu'il est prêt à révéler certains dessous de l'affaire et plus encore, dossiers à l'appui. Panique dans les couloirs de l'Élysée. En avril 2011, coup de théâtre judiciaire : Monsieur le sénateur des Hauts-de-Seine est relaxé. Comme il le dit : « La démocratie s'arrête là où commence la raison d'État. » L'octogénaire coule aujourd'hui des jours heureux sous le soleil des Hauts-de-Seine.

Fin 2013, l'un de ses anciens compagnons de route du RPR, Didier Schuller, parle aux auteurs de *French Corruption*, un témoignage saisissant sur

l'affairisme politique dans le 92. Détournements d'argent public, achats de voix, valises de billets en Suisse... Un système de corruption à grande échelle dont auraient profité les « Pasqua's boys », Patrick Balkany ou encore Nicolas Sarkozy. Interrogé par les journalistes, « Carlo » joue les ingénus. Sourire en coin, il cite l'un de ses proverbes corses préférés : « Quand une bouche est fermée, il ne rentre pas de mouche². »

1. François-Xavier Verschave, *Noir Silence*, Les Arènes, 2000.
2. Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *French Corruption*, Stock, 2013.

plus de respect de personnages importants de la vie française en ces murs. Vous savez que c'est dans ces mêmes murs que Marie-Antoinette fut jugée ?

ANDRÉ GUELFY Qui ça ?

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Marie-Antoinette, la femme de Louis XVI.

ANDRÉ GUELFY Ah bon ? Et elle a pris combien ?

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (RÉPONDANT PAR UN SIGNE DE LA MAIN) Couic !

ANDRÉ GUELFY (RETOURNANT S'ASSEOIR) Oh la la, c'est pas bon pour moi, ça ! C'est pas bon pour moi...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, monsieur Tarallo, s'il vous plaît. Vous avez expliqué au Tribunal que c'est sur la « décision » du président du Gabon que vous auriez ouvert vos comptes. Bien. Tout de même, le Tribunal est surpris devant le décompte de certains achats immobiliers, notamment cet appartement de 2 100 000 euros quai d'Orsay à Paris, auquel il faut ajouter plus de quatre millions d'euros de travaux – qui ont dû être de grande ampleur – plus 2,4 millions d'antiquités et d'œuvres d'art. C'était aussi à la demande du président Bongo ?

ANDRÉ TARALLO Oui. Il avait été très séduit par cette adresse.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le président Bongo avait vraiment confiance en vous. L'acquisition est à votre nom et à celui de votre épouse, Colette. Cela aurait pu – par exemple – poser des problèmes de succession un peu lourds.

ANDRÉ TARALLO

J'étais marié sous le régime de la communauté, et à mon âge, je n'allais pas changer de contrat. C'est la raison, monsieur le président. Mais le propriétaire de fait, c'est le président Bongo, le propriétaire de droit, c'est moi.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Bien. C'est une sorte de copropriété donc. M. Bongo personnellement, ou ses proches, ont-ils séjourné dans cet appartement, monsieur ?

ANDRÉ TARALLO

Le fait, euh, ne s'est pas produit...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Et vous-même, y avez-vous séjourné ?

ANDRÉ TARALLO

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Cela peut paraître un peu étonnant : le président Bongo qui possède l'appartement n'y va pas, mais vous, vous y allez !

ANDRÉ TARALLO

Quand le président Bongo vient à Paris, il est de notoriété publique que celui-ci descend à l'hôtel Crillon * !

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Mais quand on achète un appartement, on n'a qu'une idée en tête, c'est de pendre la crémaillère !

ANDRÉ TARALLO

Je l'ai reçu plusieurs fois dans cet appartement.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Plus exactement, c'est lui qui vous recevait chez lui... Bien. Et votre villa corse, monsieur Tarallo ? Voici le descriptif : « Bénéficiant d'une large perspective sur la Méditerranée, la propriété dont la construction fut financée par la banque d'Elf

* Le successeur de Jacques Foccart sous Nicolas Sarkozy, Robert Bourgi, raconte que M. Bongo aimait aussi donner ses rendez-vous à l'hôtel Meurice pour distribuer enveloppes et valises aux responsables politiques français. M. Bongo aimait les beaux hôtels.



Le président du tribunal : Cela peut paraître un peu étonnant : le président Bongo
qui possède l'appartement n'y va pas, mais vous, vous y allez !
André Tarallo : Je l'ai reçu plusieurs fois dans cet appartement.
Le président du tribunal : Plus exactement, c'est lui qui vous recevait chez lui...

s'ouvre par un portail à doubles vantaux avec vidéocode. Les grilles de protection sont en bronze. Elle est dotée d'une chapelle – M. Bongo est pourtant de confession musulmane, à la connaissance du Tribunal, mais vous nous expliquerez sans doute –, ainsi que d'une salle de bains avec balnéothérapie, d'une piscine de 160 m² », etc., etc., etc. Selon l'expert, la villa vaut 23 millions d'euros, soit plus de 150 millions de francs.

ANDRÉ TARALLO Euh... oui... Cette villa, on en a beaucoup parlé, c'est une des villas les plus photographiées, les plus filmées de Corse. Il me semble la voir constamment en ce moment. Chaque fois que j'ouvre mon téléviseur, je vois ma villa. Je suis extrêmement surpris qu'elle n'ait pas sauté.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous dites ma villa ? Monsieur Tarallo. Vous avez cependant indiqué au juge instructeur que cette villa avait été construite à la demande de votre mandant, le président Bongo, pour une sorte de fondation ?

ANDRÉ TARALLO Oui, je dis ma villa. J'ai obtenu les fonds de mon mandant. C'est une dette que je reconnais pleinement. Ce n'est pas la villa du président Bongo. Elle est construite en Corse, à Bonifacio. Je suis corse, je suis bonifacien. C'est en effet un beau coin de bord de mer que je connais depuis ma plus tendre enfance et j'ai parfaitement respecté la loi littoral.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL La loi littoral ne vous est pas reprochée, monsieur Tarallo.

ANDRÉ TARALLO Je voulais en faire un lieu de réception destiné aux rencontres franco-africaines. Sinon, jamais je n'aurais fait construire une villa comme ça pour ma femme et mes enfants.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous voulez dire qu'elle aurait été plus modeste?

ANDRÉ TARALLO Tout à fait modeste.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Le Floch-Prigent, approchez-vous, s'il vous plaît. Le Tribunal vous rappelle l'ampleur des fonds sortis d'Elf: 152 millions d'euros.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT J'ignorais qu'une telle tendance structurelle à la dérive pouvait atteindre des montants pareils. Je les considère comme inacceptables.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous ignoriez le train de vie de vos collaborateurs? Vous avez dit par exemple de M. Sirven à l'instruction: «Il mangeait des sandwiches dans un petit appartement.» On va parler d'un château tout à l'heure...

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Non, ce n'était pas le personnage, il continuait à mener une vie simple. Quand j'allais dans sa maison de campagne, nous mangions la charcuterie du pays.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais ce n'était pas sur le coin d'un zinc... C'était au château de Tilly...

ALFRED SIRVEN (L'INTERROMPANT) Il n'existe pas de «château de Tilly»!



« Édifié en 1903, il a un escalier de belle facture, de beaux salons de réception, une surface habitable de 500 à 600 m² avec un jardin de 300 m² au cœur du 16^e arrondissement de Paris... »
Pour un logement de fonction, était-ce vraiment approprié, même pour un président d'Elf ? »

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal a vu les photos, monsieur Sirven...

ALFRED SIRVEN C'est une belle maison... Dans le hameau de DE-TI-LLY, il y a la plus belle maison, avec un petit parc de deux hectares: ce n'est pas le Far West. C'est une belle maison ancienne. Là-bas, tout le monde l'appelle le château parce qu'elle a une tour carrée... Je l'ai achetée pour moi. Je répète, monsieur le président. J'avais de l'argent, mais cet argent, je ne me l'envoyais pas. Je l'ai reçu...

Ne me regardez pas d'un air interrogatif, monsieur le président. Si on veut me donner tous les pouvoirs, ceux du président, ceux du directeur financier ou du directeur des hydrocarbures, alors je retourne dans ma cellule et je vais faire mes dix ans!

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, le Tribunal voudrait comprendre. Vous vous êtes engagé à dix-sept ans dans la Résistance, vous avez été décoré de la croix de guerre avec cinq citations, vous étiez inconnu des services de la justice française. Que s'est-il passé, monsieur Sirven, pour qu'il y ait... ces faits, ce... dérapage?

ALFRED SIRVEN C'est une question que je me pose encore (*soupir*).

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal vous la pose.

ALFRED SIRVEN Une sorte d'entraînement, d'éblouissement, le fait que nous étions mêlés à des quantités de choses, que nous nous occupions d'affaires pour certaines personnes, que l'argent circulait si facilement...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Oui. C'est en quelque sorte le syndrome du croupier alors. L'argent circule, et les poches ne sont pas tout à fait cousues...

ALFRED SIRVEN Non, monsieur le président. Je n'aime pas les casinos, je ne suis pas joueur. J'ai horreur de leur atmosphère lugubre avec ces gens qui, après avoir perdu, vont se suicider à l'aube... Épargnez-moi cette comparaison.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL D'accord, oublions le casino. Mais alors quoi?

ALFRED SIRVEN (RIANT) C'est plutôt le spectacle, la civilisation actuelle, monsieur le président (*gravement*). Cela ne justifie rien, rien, rien. Mais ça explique beaucoup. Je ne nie pas mes dérives personnelles... Je suis là pour répondre de mes actes, de mes erreurs, et je le fais. Mais je n'étais pas le seul. Cet argent m'était envoyé par des gens qui en avaient le pouvoir. Moi, je ne l'avais pas. Il fallait constituer une caisse noire.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Qui a décidé de cette caisse noire?

ALFRED SIRVEN Les plus hautes autorités du groupe.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous voulez dire le Président?

ALFRED SIRVEN Il ne peut pas être étranger à cela ou alors la Terre est carrée.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Le Floch-Prigent, le Tribunal en vient à examiner votre propre situation patrimoniale durant cette période.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Pour moi, c'est difficile... On va cesser de parler du président d'Elf pour parler de moi, de ma famille. Ce moment, je le vis aussi comme une délivrance. Je vais essayer d'expliquer comment les choses se sont passées, ont dérapé (*il sort un papier de sa poche et le lit*) :

« Dans ce dérapage, il y a la société Elf, avec sa culture, ses pratiques. Tout, chez Elf, est dans l'outrance. Ce type de société érode le sens des réalités. Tout est fait pour que le président perde ses repères. On essaie de lui rendre tout facile, toute satisfaction immédiate. Mais il y a aussi mon passé, avec mon départ dans des conditions injustes de Rhône-Poulenc. J'avais une revanche à prendre. Il y a aussi mes problèmes personnels. Je vis alors un amour passionné qui va se transformer en enfer et en douleur. Une cour s'était installée autour de moi qui a conduit ma femme aux caprices et aux goûts de luxe. Cela n'avait rien à voir avec moi. J'ai eu la faiblesse de me laisser faire, c'est une faute. C'est-à-dire que j'ai eu tort d'accepter dans certains cas l'argent d'Elf. »

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Examinons tout d'abord l'hôtel particulier de la rue de la Faisanderie dont voici le descriptif tel qu'il figure dans le guide des palais parisiens de la Belle Époque : « Édifié en 1903, il a un escalier de belle facture, de beaux salons de réception, une cuisine avec monte-charge, une surface habitable de 500 à 600 m² avec un jardin de 300 m² au cœur du 16^e arrondissement de Paris » etc., etc., etc. Pour un logement de fonction, était-ce vraiment approprié, même pour un président d'Elf ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT On voit bien la folie des grandeurs. Disons que c'est une faute, mais ce n'est pas un délit.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL C'est au Tribunal d'en juger, monsieur. L'enquête a établi que des travaux avaient été entrepris et payés par la banque d'Elf, notamment une somptueuse cuisine – au sens propre, cette fois – coûtant 750 000 francs.

Monsieur le directeur des affaires immobilières, approchez-vous un instant. L'information a établi que cette cuisine a été retrouvée à votre domicile ? Pourquoi cette cuisine a-t-elle atterri chez vous ?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben... Elle avait été commandée, et puis le Président a divorcé... On ne savait plus où la livrer. J'en ai parlé à M. Le Floch qui m'a dit : « Faites-en ce que vous voulez. » Ben... j'ai décidé d'en profiter.

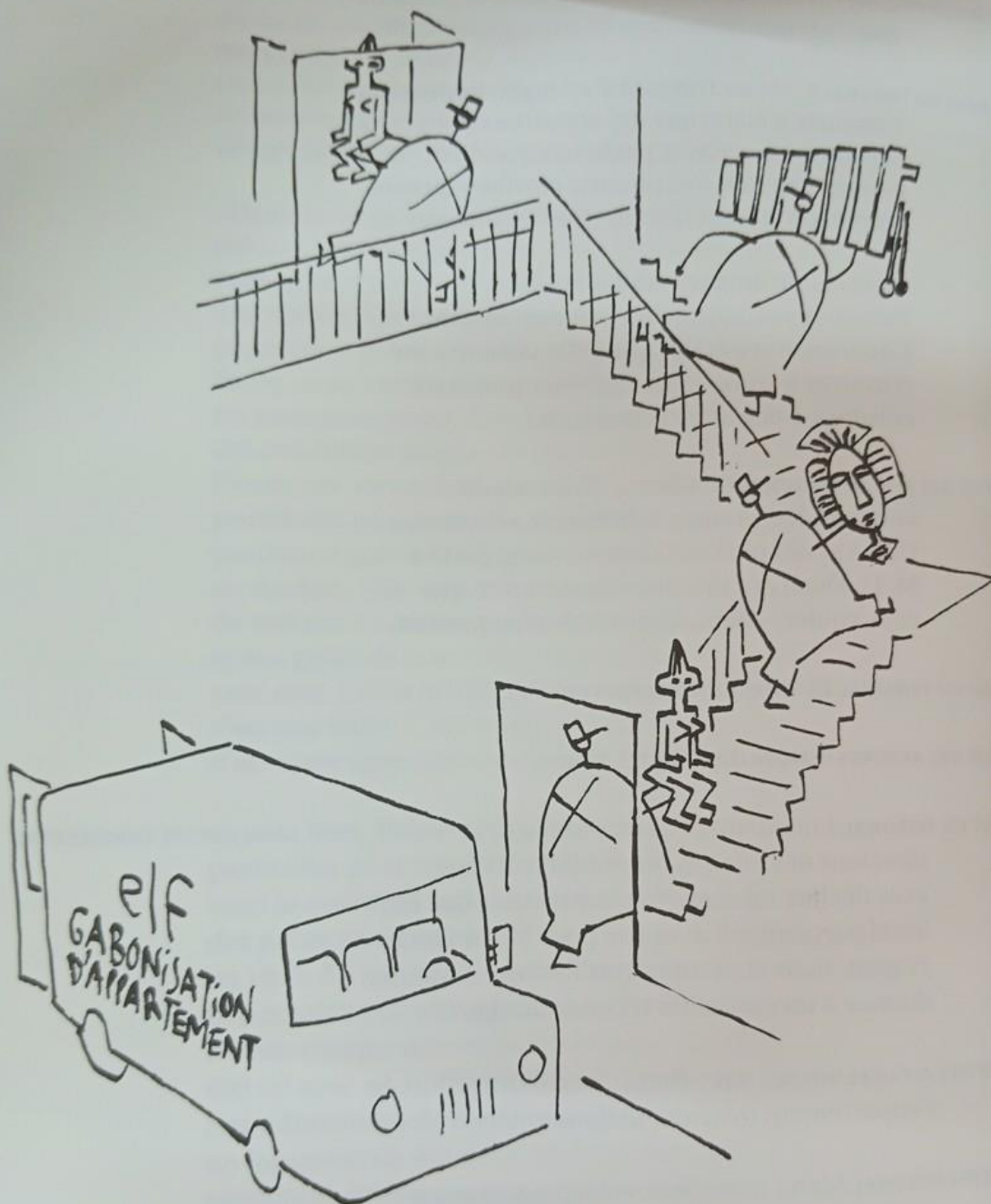
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et vous l'avez remboursée ?

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben... non.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Encore un instant, monsieur le directeur des affaires immobilières. Vous avez déclaré au magistrat instructeur que cet hôtel particulier n'était pas pour M. Le Floch-Prigent, mais était une commission en nature donnée à un conseiller d'Omar Bongo.

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES Ben... La gabonisation de l'appartement m'avait été demandée.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Merci monsieur, vous pouvez vous rasseoir. Continuons, monsieur Le Floch-



« Ben... La gabonisation de l'appartement m'avait été demandée. »

Prigent. Lors de l'achat de votre autre propriété en Normandie, les Genettes, située à deux pas de celle de M. Sirven, les comptes de celui-ci seront débités de 2,2 millions de francs pour régler un dessous de table, et de 500 000 francs pour acheter des meubles.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Euh... Oui... C'est un dérapage...

C'est une erreur. Ma position est stupide et invraisemblable, je sais. Mais c'est comme ça. Cette maison, c'était beaucoup pour ma mère. Je suis fils unique. J'avais le projet de faire du jardinage avec elle. C'est là-dessus qu'on se rencontre, avec ma mère, sur le jardinage.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL M. Sirven ? Vous cautionniez toutes ces dépenses faites sur les comptes dont vous aviez la charge ?

ALFRED SIRVEN

J'ai été le premier à l'avertir de certains dangers. Je me souviens avoir réglé l'hôtel particulier. Je suis passé devant un jour, j'ai vu la façade et j'ai été déçu. C'est vrai que son mariage avec Mme Belaïd a été une chose... funeste pour lui.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT C'est vrai... En juillet 1991, j'ai eu un entretien avec le président de la République sur ce sujet. Je lui ai annoncé que j'allais divorcer de Fatima. Je lui ai dit : « J'ai un problème, nous avons fait beaucoup de voyages en Afrique ensemble, les problèmes collatéraux pourraient être importants pour Elf, pour l'Afrique, pour le pays, et j'allais dire pour la cellule élyséenne dont votre fils, Jean-Christophe Mitterrand – qu'une filiale d'Elf salarié – est responsable. En conséquence, je

vous présente ma démission. » Le Président l'a refusée. Il m'a dit : « Débrouillez-vous, réglez le problème. » Ce que j'ai alors compris, c'est que j'avais l'autorisation de régler le divorce avec les fonds secrets.

* Cet argent qui transite par l'intermédiaire de M. Sirven est à mettre en rapport avec d'autres sommes : voir note p. 88.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Oui, c'était le prix du silence en quelque sorte ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT C'est cela, le prix du silence, d'une non-nuisance pour la société Elf. Et c'était trop douloureux. J'ai refusé de m'en mêler.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL En effet monsieur, vous avez déclaré à l'instruction que vous aviez demandé à M. Sirven de payer ce prix.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Absolument. C'est clair. J'ai donné carte blanche à M. Sirven et ce qui a été fait l'a été sur mes instructions.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous avez parlé de « problèmes collatéraux », vous estimiez donc que le prix du silence était élevé ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Absolument.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais que pouvait révéler Mme Fatima Belaïd de si dangereux ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Ce n'est pas qu'elle connaissait grand-chose sur Elf, mais vous savez que les médias sont friands de rumeurs, de faux secrets*.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, monsieur le procureur ? Des questions ? Oui ? Nous vous écoutons monsieur le procureur.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Oui, monsieur Le Floch-Prigent, oh, une petite chose... L'examen des relevés de votre carte bancaire pour frais professionnels montre de grandes irrégularités également...

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Comme mes prédécesseurs, j'ai utilisé cette carte pour mes dépenses personnelles et professionnelles. Je considérais que j'avais l'autorisation de ma tutelle.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Mais par exemple, le jour même de votre départ pour la présidence de Gaz de France et qui est aussi le jour de l'entrée en fonction de votre successeur, Philippe Jaffré, on trouve sur cette carte bancaire un débit de 80 000 francs au profit de je ne sais quel magasin d'ameublement.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Tout à fait (*soupir*). C'était des meubles de jardin pour ma propriété de Normandie.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Monsieur Le Floch-Prigent, vous avez beaucoup manié au cours de l'instruction et lors de ce procès le mot d'«éthique». Cette facture-là, ce jour-là, vous paraît-elle normale?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT C'est une faute. Elle n'est pas explicable par autre chose que par la psychologie qui était la mienne ce jour-là. J'ai eu une réaction de gamin.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien. Pas d'autre question? Maître?
Pas de question? L'audience est suspendue!

AUDIENCE 4
**COMPTES ET
RÈGLEMENTS**

(Sonnerie)

L'HUISSIER

Le Tribunal correctionnel!

(tout le monde se lève)

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL L'audience est reprise, vous pouvez vous rasseoir. Monsieur Le Floch-Prigent, l'examen des différentes caisses noires a révélé une répartition systématique des versements: un tiers est versé sur les comptes de M. Tarallo, deux tiers sur les comptes de M. Sirven.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Dans la répartition de la caisse noire, il y avait un canal historique, africain, et un canal nouveau, politique. J'ai le sentiment que M. Sirven a utilisé ces fonds, d'une part, pour ce rééquilibrage gauche/droite et, d'autre part, pour alimenter les gens dont il se sentait le plus proche*.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL A-t-il pu agir seul, sans vous en référer?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Oui, je le sais aujourd'hui. Il y a eu une suralimentation de la caisse noire, car les besoins qu'il avait n'avaient rien à voir avec ce qui était convenu. Il y a eu une dérive.

Alfred Sirven (se lève)

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (*avant même que M. Sirven n'ait pris la parole*) Non, restez à votre place s'il vous plaît monsieur Sirven. Vous pouvez regagnez la vôtre, monsieur Le Floch-Prigent. Prenons un dernier exemple pour ce soir, le cas du Venezuela sur lequel chacun semblait d'accord lors de l'instruction. Cette transaction date de

* Quand Edouard Balladur nomme Philippe Jaffré à la tête de l'entreprise en 1993, Jaffré attaque aussitôt en justice son prédécesseur Le Floch-Prigent pour abus de biens sociaux. Il lui reproche d'avoir fait verser 787 millions de francs d'Elf via Sirven au groupe textile de son ami Maurice Bidermann.

1992 et s'est soldée par un échec.
Ce qui explique peut être votre unanimité
sur ce point. Il est établi qu'une commission
de 25 millions de dollars a été versée, *via*
M. André Guelfi...

André Guelfi (se lève)

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (*avant même que M. Guelfi n'ait pris la parole*) Non, restez assis, monsieur Guelfi...
Afin de corrompre des dirigeants politiques
vénézuéliens en vue de l'accès au pétrole local.
L'opération a donc échoué. Néanmoins, une
somme de cinq millions arrive sur le compte
off-shore de M. Sirven, et deux millions et demi
sur le compte de M. Tarallo. Soit : deux tiers, un
tiers. Monsieur Sirven, que deviez-vous faire de
cet argent ? Était-ce à titre personnel ?

ALFRED SIRVEN Non, non, absolument pas. C'était une caisse
noire pour une mission future.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Une caisse noire pour une mission
future... Pour du financement politique, par
exemple ?

ALFRED SIRVEN Oui, éventuellement... Je m'étonne des propos
qui précèdent, à moins de considérer que ceux
qui ont le plus de pouvoir dans la compagnie
ne signent rien, ne servent à rien. Je n'ai pas
négocié de rétrocommission, mais j'en étais
d'accord et elle est arrivée là où vous savez.
M. Le Floch-Prigent était au courant, comme
des autres opérations.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Qui a fixé le montant des commissions,
rétrocommissions et bonus que l'on retrouve

ici comme dans les différents volets de cette affaire et qui alimentaient cette caisse noire ?

ALFRED SIRVEN Les virements correspondent à une répartition souhaitée par le président d'Elf lui-même. Pour chacun, nous en avons discuté avec M. Le Floch-Prigent.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Le Floch-Prigent, vous avez entendu. Qu'avez-vous à dire ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Je suis profondément écœuré. Ce qui vient d'être dit génère chez moi une... nausée, une véritable nausée. Il apparaît de plus en plus que la défense d'Alfred Sirven consiste à dire : le Président est au courant. Je voudrais savoir si c'est aussi moi qui lui ai conseillé son voyage aux Philippines... Bon. Je pense qu'il y a un moment où il faut que les choses s'arrêtent. Et ce moment pour moi, c'est maintenant. L'argent qui a été pris pour des besoins personnels à partir d'Elf, quelle que soit la personne, je le réprouve. Je n'ai jamais appris qu'il y avait des rétrocommissions. Jamais. Je pense qu'il va falloir que M. Sirven ait des souvenirs. Il a dit qu'il avait des scrupules, c'est très bien. Mais M. Sirven ne peut pas avoir comme seul souvenir dans son existence qu'il m'en a parlé parce que ce n'est pas vrai.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, le Tribunal profite de cet instant pour éclaircir les conditions de votre départ aux Philippines. Est-ce votre ancien dirigeant qui vous l'a demandé ?

ALFRED SIRVEN Ce n'est pas M. Le Floch, il était dans une certaine situation avec la justice à ce moment-

là... Les événements ont galopé. Quand je lui ai dit que cela allait se passer comme cela, il ne m'a pas retenu par les basques de ma chemise... D'ailleurs, pas grand monde ne m'a retenu...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Alors, qui vous a encouragé à partir?

ALFRED SIRVEN C'est une question qui peut mettre en cause... Je n'ai rien à répondre.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Pourquoi êtes-vous parti?

ALFRED SIRVEN Tout allait mal sur tous les fronts, pour moi en France et pour mes mandants au Congo. C'est là où j'ai pris les plus mauvaises décisions de ma vie.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, le Tribunal peut comprendre que, quand on est en cavale, on a besoin de beaucoup d'argent et que tout coûte cher. Et on tombe parfois sur des gens qui en profitent.

ALFRED SIRVEN (LEVANT LES MAINS) Oh! là là! Oh! là là! que oui!

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL L'examen des comptes fait apparaître à cette période des transferts de fonds considérables, 50 millions de francs suisses d'un côté, 25 millions de dollars de l'autre.

ALFRED SIRVEN Ils étaient la propriété de l'ancien président du Congo-Brazzaville, Pascal Lissouba*, dont j'étais le mandataire. Il était à l'époque nécessaire de vider ses comptes et de transférer physiquement l'argent ailleurs. Cela s'appelle la « coupure physique », monsieur le président.

* Le 15 mai 1997, Eva Joly fait perquisitionner la tour Elf. La police découvre des archives du colonel Jean-Pierre Daniel, responsable du service de sécurité et de renseignement. De nombreuses affaires d'espionnage et de manipulations politiques sortent des placards... dont les ingérences d'Elf au Congo. Dans un pays en pleine guerre civile, l'entreprise arme les rivaux Pascal Lissouba et Denis Sassou N'Guesso, ménageant ses entrées en fonction des développements politiques. Bilan de cette guerre fratricide : quelques dizaines de milliers de morts et des centaines de milliers de blessés.

Je suis allé à Vaduz, au Liechtenstein. J'ai eu entre les mains 50 millions de francs suisses. Quand je dis entre les mains, c'est entre les mains. Ils ont été mis dans des sacs. Je songeais déjà à partir. Si cet argent m'avait appartenu, je serais parti avec. Et je les ai emmenés de l'autre côté de la rue dans une autre banque. Non, les sommes dont j'ai eu besoin, ce n'étaient pas celles-ci, mais d'autres tirées de comptes ouverts à Jersey et à Monaco.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous les évaluez à combien, ces sommes?

ALFRED SIRVEN J'essaie de visualiser les choses... Oui, car l'argent était retiré aussi dans des sacs. Donc, disons, quatre à cinq millions de francs suisses, plus un million de dollars virés sur un compte à Hongkong.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et avec ça, vous avez pu vivre?

ALFRED SIRVEN Ça fait déjà pas mal. Et je ne parle pas de l'argent que j'avais pris en partant et qui ne devait pas dépasser... euh, quelques centaines de milliers de dollars. Mais je ne parlais pas pour la vie.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Tarallo, s'il vous plaît. Revenons au cas Venezuela. Comment expliquez-vous la part de 2,5 millions de dollars – ce tiers – que vous recevez?

ANDRÉ TARALLO Tout ce que je sais, c'est que ce virement a été fait à partir d'un compte que détenait M. Sirven sur un des comptes que je possédais... Si M. Le Floch-Prigent est écœuré, je suis

personnellement – c'est moins fort – dérouté !
Je suis désolé de voir un président d'Elf à
ce point oublieux de ce qu'il a fait sous sa
présidence. Oui, moi j'ai des comptes suisses,
et je ne sais pas si le président Le Floch en a ou
pas. Il dit qu'il n'en a pas... La justice ne les a
pas trouvés...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, s'il vous plaît.
Comment expliquez-vous ce versement d'un
tiers sur le compte de M. Tarallo ? Qui l'a décidé
et pourquoi ?

ALFRED SIRVEN Je vais dire quelque chose de... très important,
plus que très important, quelque chose de
grave. Je ne l'aurais pas fait si M. Le Floch
n'avait pas eu des propos inqualifiables sur
ses collaborateurs. Mais un mot m'est resté
en travers de la gorge. La nausée. Il a dit
« la nausée ». Cette nausée, maintenant, est
devenue la mienne. Elle se transmet de banc
en banc. C'est une véritable contagion. Je
n'admets plus cette façon de se défausser...
J'ai travaillé pour cet homme pendant vingt
ans. J'avais beaucoup d'estime pour lui. Cet
homme était un très grand chef d'entreprise,
chassé deux fois indignement par des
politiques, j'ai partagé deux fois sa disgrâce.
Quand il s'est fait éjecter de Rhône-Poulenc
par la première cohabitation : sans voiture de
fonction, le jour même, il en est reparti sous
mes yeux. À pied. Cela dit, je suis obligé de
ne plus être d'accord. Voilà. Ce que j'ai à dire
maintenant m'est d'autant plus pénible... Sur
ces cinq millions que j'ai perçus en marge d'un
contrat de lobbying sur le Venezuela, il y en
avait deux et demi qui m'étaient destinés et

deux et demi pour lui. Là! Et il le savait, bien entendu. Quand je voyais l'argent arriver, je l'informais du résultat.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Cette répartition a-t-elle été un cas unique?

ALFRED SIRVEN Vous me posez une question sur le Venezuela, je vous réponds sur le Venezuela. Si vous voulez que je vous parle de M. Le Floch, alors, oui je lui ai donné de l'argent.

(silence)

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal vous écoute, monsieur Sirven.

ALFRED SIRVEN Tout le monde s'attend encore à des révélations plus ou moins sensationnelles. Tout se passe comme si je n'avais jamais parlé. C'est une réédition de cette histoire de faire sauter dix fois la République, cette expression inventée par un journaliste... Enfin, c'est son métier... Pendant les 27 mois d'instruction, j'ai refusé de répondre à la proposition qui m'était faite de mettre en cause mon ancien président. C'étaient des problèmes moraux. Viscéralement, ce rôle de délateur, je l'exècre. Cela me vient de ma jeunesse. Pendant la guerre, le délateur était le collabo.

Ceci dit, j'en viens à ce que j'ai essayé de reconstituer sur les dépenses personnelles de M. Le Floch et les miennes à partir des caisses occultes (*il sort une feuille de sa poche qu'il lit*). Si j'additionne l'hôtel particulier de la Faisanderie payé sur ordre et sur instruction de

M. Le Floch sur des comptes que je détenais, moi... Ça n'était pas un cadeau à M. Bongo. Pourquoi aurais-je fait un cadeau à M. Bongo ? Allons voyons... C'était la maison du Président, payée neuf millions trois d'euros sur mes fonds... j'ai du mal avec les euros. Plus la maison de campagne, son pot-de-vin, ses travaux et son concierge, en tout, ça fait... en francs : sept millions de francs, j'ai fait une cote plus ou moins bien taillée... de mémoire... Je travaille sur des bouts de papier, dans ma cellule, seul... avec mes avocats... Ensuite vient le divorce... ce satané divorce avec Fatima Belaïd que j'évalue à plus de 32 millions de francs. Ceci nous amène à un sous-total d'environ 40 millions. Donc, avec la Faisanderie, le total général s'élève à 106 millions de francs.

Plus, de mon côté, un total d'environ 41 millions de dépenses personnelles –Philippines compris. Ce qui nous fait un total Le Floch/Sirven de 146 millions de francs.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Sirven, le Tribunal vous rappelle également les 40 millions d'euros ramenés en liquide à Paris par des porteurs de valises portant le pseudonyme collectif d'Oscar.

ALFRED SIRVEN Mais tout le monde s'est servi du système Oscar. Les prévenus qui sont ici, tout le monde s'en servait ! Il paraît que je n'ai pas été très clair tout à l'heure. Alors, je vais préciser. Je pense que tout le monde doit faire face à ses responsabilités et ne pas fuir.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Est-ce que ces fonds servaient à l'alimentation des partis politiques ? Le Tribunal ne demande pas de noms...

ALFRED SIRVEN Il est certain qu'une partie de cet argent est allée dans cette direction-là. Je l'ai déjà dit : j'ai financé tous les partis – je dis bien : tous les partis... Enfin, démocratiques : à l'exception du Front national. Mais vous savez... à l'intérieur des partis, il y a des clans. Ça ne se passe pas comme ça, juste avec le trésorier général... Mais nous n'avons donné de l'argent qu'aux gens qui le demandaient ou qui me le faisaient demander avec beaucoup d'insistance... J'ai passé des années et des années à aider des gens qui disaient en avoir besoin... Mais je rejette le terme de corrupteur, je ne me sens pas de cette peau-là. Pas comme... ce président d'une grande entreprise du service public qui appelait les hommes politiques : « Tenez, voilà quatre millions pour vous... », « Tenez voilà cinq millions... » Nous, jamais. Je suis tranquille avec moi-même. Je préfère ma situation.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL M. Le Floch-Prigent savait-il que vous déteniez des espèces ?

ALFRED SIRVEN Oui, oui, oui...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Est-ce qu'éventuellement ces sommes ont pu servir à des fins personnelles pour vous ou pour M. Le Floch-Prigent ?

ALFRED SIRVEN Je cherche... À lui directement, je ne crois pas. À des gens envoyés par lui, probablement.



« Vous savez... à l'intérieur des partis, il y a des clans. Ça ne se passe pas comme ça, juste avec le trésorier général... »

J'avais mes missions, M. Tarallo avait ses missions... et il avait ses missions.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Vous dites donc que le troisième tiers, le troisième homme, est M. Le Floch-Prigent. M. Tarallo le savait ?

ALFRED SIRVEN Oui. Il va vous dire le contraire probablement. Je comprends ses raisons...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Tarallo, est-ce que vous confirmez que le troisième nom de ce contrat du Venezuela est celui de M. Le Floch-Prigent ?

ANDRÉ TARALLO Je ne peux pas dire cela, car matériellement, M. Le Floch-Prigent ne l'a pas signé... Mais dans l'intention de M. Sirven...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal vous demande votre avis, pas de lire dans les intentions de M. Sirven. Ignorez-vous l'identité du troisième cocontractant ?

ANDRÉ TARALLO Dans mon intention, oui, évidemment, évidemment, je pensais à M. Le Floch-Prigent. Mais je n'en suis pas sûr.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Notez, madame la greffière : « Évidemment, évidemment, je pensais à M. Le Floch-Prigent. » Monsieur Tarallo, pourquoi pensiez-vous « évidemment, évidemment » à M. Le Floch-Prigent ?

ANDRÉ TARALLO Il y avait un tandem Le Floch/Sirven. Et ce tandem n'avait pas de compétence pétrolière particulière. On dit tout le temps Le Floch/Sirven/Tarallo. Mais ce n'est pas cela. Ils ont été

parachutés. Pas moi : mon travail était reconnu depuis 22 ans. M. Sirven a travaillé avec M. Le Floch d'une façon très étroite. Moi, je suis resté dans mon coin.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Monsieur Tarallo, le Tribunal a bien noté vos remarques, mais souhaite que vous répondiez à la question qui est : pourquoi pensiez-vous « évidemment, évidemment » à M. Le Floch-Prigent ?

ANDRÉ TARALLO Il y avait un tandem et ce tandem a pris possession du groupe.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL « Pris possession du groupe » ?

ANDRÉ TARALLO Ce... ce sont deux personnes de caractère. Elles sont arrivées à Elf avec la volonté de diriger.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL « Pris possession »... de la direction, donc. Pas d'autre chose ?

ANDRÉ TARALLO Voilà, c'est cela monsieur le président. Mais... je trouvais que M. Le Floch était à sa place, il apportait des idées nouvelles, et à cause de lui, et aussi pour d'autres raisons, notamment africaines, je suis resté. Voilà.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Le Tribunal vous remercie, monsieur Tarallo. Monsieur Le Floch-Prigent, s'il vous plaît. Vous avez été mis en cause par M. Sirven, vous avez le droit de répondre.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT On est en train de réécrire l'histoire de la caisse noire. Je pense qu'en m'accusant de manière régulière comme il le fait, M. Sirven cherche à protéger les intérêts d'hommes

politiques qu'il a financés durant cette période dont je connais certains des noms, mais pas tous.

Au Venezuela, il y avait un certain nombre d'arrosages à faire. Quand j'allais dans des soirées politiques, le chef de l'État et le chef de l'opposition discutaient de façon conviviale. Ce système est aussi celui qui existait en France, à la même époque : nous avons donné de l'argent pour sauver une usine en Corrèze, et ceci sur le conseil éclairé du député de la circonscription de Corrèze. Si l'information judiciaire avait voulu savoir comment l'usine a été financée, elle aurait trouvé*.

Il y a dans cette affaire les gens qu'on accuse et les gens qu'on protège. J'aimerais savoir qui Sirven... (*il se corrige*) M. Sirven protège et j'aimerais qu'il dise qui étaient les véritables bénéficiaires de l'argent. Ce n'était pas moi. Je suis profondément attristé que M. Sirven soit parti aux Philippines et que M. Sirven soit en prison depuis deux ans et demi. Je ne pense pas que la prison soit une bonne solution aux problèmes de société et je milite en ce sens. Des gens avaient intérêt à faire un certain nombre d'opérations, qui ont conduit M. Sirven à s'enfuir aux Philippines, et pour ma part, je reste persuadé que tout ceci a un lien...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL M. Sirven prend pourtant aussi sa part de responsabilité dans l'achat de votre appartement de la Faisanderie ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT La Faisanderie, il s'agissait d'un logement de fonction que je n'ai jamais occupé. Il n'a

* Le financement de l'entreprise textile Bidermann par Elf est le point de départ de « l'affaire Elf ». Maurice Bidermann, intime de Le Floch-Prigent et de Fatima Belaïd, se dira à la barre déchiré par leur rupture et affirmera que les sommes dont parle Le Floch-Prigent étaient destinées à Mme Belaïd... Les sommes qui transitent pour financer ce divorce et celles du sauvetage de l'entreprise corrézienne correspondent étonnamment... Une coïncidence qui interpelle le Tribunal : il sera « condamné pour avoir détourné 787 millions de francs dans le cadre de l'affaire Elf. Bidermann se dit ruiné [mais] il n'a pu payer les indemnités accordées à Elf à l'issue du procès. [...] Sa fortune continue de prospérer entre le Liban et le Luxembourg. Il ne paie pas d'impôt en France car il est résident au Maroc. Mais sa femme vit à Paris et on le voit aux réunions du Premier Cercle de

jamais été à moi. Je ne vois d'ailleurs pas comment j'aurai pu justifier cet achat quand mon salaire annuel était de 800 000 francs. Je reconnais le montant des Genettes en Normandie et le prix du silence concernant mon divorce. C'est tout. Voilà. Je vous dis la vérité et je ne m'en vante pas pour autant.

l'UMP [...]. » (Martine Orange, Mediapart, 2011.)

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Mais – constatant l'existence de cette caisse noire et sans juger si c'est bien ou mal – n'était-il pas de vos prérogatives de réclamer des comptes sur la façon de la gérer ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Le Président ne s'occupe pas de cela. Jamais. Jamais. J'avais donné l'opportunité à MM. Sirven et Tarallo de l'alimenter, ils se débrouillaient. Quant au terme employé par M. Tarallo... Je trouve que le mot tandem est de trop. Sinon... moi, j'ai trouvé que M. Sirven et M. Tarallo formaient aussi un bon tandem.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien (*silence*). Monsieur le procureur, avez-vous des questions à poser aux prévenus ? Oui ? La parole est au ministère public, monsieur le procureur, nous vous écoutons.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Oui, monsieur Le Floch-Prigent, il est temps de crever l'abcès. Il est temps que les masques tombent. *Quid* des dépenses de la caisse noire ? À quoi sert-elle ? Vous dites que vous n'étiez pas au courant de son alimentation, mais l'étiez-vous de son usage ? Il est temps que vous éclairiez le Tribunal sur les bénéficiaires de cette caisse noire ! Maîtrisiez-vous ses flux ? Comment fonctionnait-elle ? Pour qui ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Bien... En ce qui concerne le flux sortant, j'ai indiqué que c'était pour des besoins politiques. Nous avons financé des politiques tout au long de mon mandat, et sur la période antérieure à celle-ci, plus d'un côté que de l'autre. Je l'ai dit et redit, je l'ai écrit et je ne pense pas qu'il faille aller plus avant. Je sais à peu près quelles sont les orientations qui ont été prises. Je connaissais les destinataires, j'en ai égrené un ou deux noms dans les écrits que j'ai pu commettre.

Une manière de garder la vie sauve était de ne pas aller plus avant. Certains ont été au pouvoir... d'autres le sont aujourd'hui. Si j'égrenais des noms maintenant cela ferait certainement la une des journaux, mais je ne sais pas si c'est l'objectif du Tribunal?

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (*après un lourd silence*) Ce n'est pas au Tribunal de dire ce que vous avez à répondre. Le Tribunal rappelle que l'instruction est terminée. Il n'appartient pas au tribunal de reprendre les débats et d'aller au-delà.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Bien... J'ai compris que le Tribunal m'a laissé décider et qu'il ne souhaitait pas que j'aille plus loin.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, monsieur le procureur pas d'autres questions? Maître, des questions? Oui? Monsieur le conseil de Loïk Le Floch-Prigent, la parole est à la défense.

UN AVOCAT Oui, monsieur Le Floch-Prigent, pourriez-vous indiquer au Tribunal si la société Elf était destinée dès sa création à dégager des fonds

occultes et à financer ainsi des hommes ou des partis politiques ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Tout à fait, maître. Le système a été créé par le général de Gaulle. Elf n'était pas seulement une société pétrolière. C'était une diplomatie parallèle destinée à garder le contrôle de la France sur les États africains au moment de leur décolonisation. C'était une société mise en œuvre pour fonctionner comme une compagnie pétrolière, ce qui a d'ailleurs parfaitement réussi : pendant ma présidence, j'ai fait gagner à la France 150 milliards, autant qu'en a perdu M. Haberer au Crédit Lyonnais. Mais bon.

On va appeler un chat un chat : Elf a été créée pour maintenir l'Algérie et les rois nègres dans l'orbite française par le biais du pétrole. Avec les Algériens, ça a capoté. Avec les rois nègres, ça se poursuit. Le système a été créé pour permettre cette opacité. Le président d'Elf est donc un ministre bis de la Coopération. C'est pourquoi le général de Gaulle, avec son homme de l'ombre Foccart, a placé à sa tête un homme des services secrets. Et c'est pourquoi Elf a de tout temps financé les services secrets. Elf avait donc trois objectifs : industriel, diplomatique et politique.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Mais vous-même n'étiez pas un homme issu des rangs gaulliens, monsieur Le Floch-Prigent ? Vous étiez inscrit au Parti socialiste. Vous auriez pu faire évoluer cet état de fait que vous avez rencontré à votre arrivée ?

FOCCART, DIT « LA FOQUE »

Jacques Foccart naît en août 1913 à Ambrières, en Mayenne. Il partage son enfance entre la Guadeloupe et la Côte d'Azur, dans une famille de droite traditionnelle, bourgeoise et catholique. Son baccalauréat en poche, le voici aux usines Renault vers 1931. Anticommuniste virulent, il décrira plus tard ses fréquentations de jeunesse comme « plus proche de l'Action française que du Front populaire¹ ». La Seconde Guerre mondiale va bouleverser son destin. Mobilisé en 1940, il vit la défaite française comme une humiliation. L'appel du 18 juin de de Gaulle, c'est la Révélation. De retour à Ambrières, il crée un réseau de résistance en Mayenne. Récupération d'armes, actions coup de poing, évasions... Foccart, alias « Binot », est bientôt repéré et recruté par le BCRA, les services secrets de la France libre. Il s'y forge une culture des réseaux et du secret qui le ne quittera plus. Homme d'action, « la Foque » intègre en 1945 les commandos parachutistes.

Démobilisé à la fin de la guerre, il s'engage en politique, qu'il conçoit comme la poursuite de son action dans la Résistance. « Plus gaulliste que de Gaulle² », Foccart devient l'un des plus proches bras droits du Général et le principal architecte du Rassemblement du peuple français (RPF). Mais en 1953, patatras : le Grand Charles, découragé, se retire de la vie politique. Méthodiquement, « la Foque » prépare le retour au pouvoir. Persuadé que l'avenir du gaullisme passera par l'Afrique, il s'active dans les milieux colonialistes de droite. À travers ses multiples voyages, le monsieur Afrique du RPF réalise combien la décolonisation est inévita-



ble : il faut tout faire pour l'aménager en faveur de la France. Il n'est pas le seul. À droite, de nombreux stratèges comme le haut commissaire au Cameroun Roland Pré, Pierre Guillaumat ou l'amiral Castex anticipent les moyens de maintenir l'influence sur le « pré carré » africain³. L'Afrique, clef de voute de la puissance industrielle et politique de la France !

En mai 1958, l'enlèvement de la guerre d'Algérie offre une opportunité historique au retour des gaullistes. À nous de jouer ! Guillaumat est nommé ministre des Armées et Foccart s'active autour de

l'opération « Résurrection », la grande manœuvre militaro-politique permettant à de Gaulle d'imposer son retour à la tête de l'État. « La Foque » prend logiquement la direction des affaires coloniales. Du téléphone noir de son bureau de la cellule africaine, rue de l'Élysée, au jardin de sa villa Charlotte, son fief de Luzarches, l'infatigable Foccart enchaîne communications et rendez-vous. Tous les coups sont permis dans l'Afrique des indépendances ! Chaque soir (chaque soir !) Foccart rend compte à de Gaulle, son seul supérieur hiérarchique. C'est qu'il n'y a pas seulement les affaires africaines à traiter : Foccart supervise aussi les « Services », les finances et l'organisation du parti gaulliste.

Pompidou maintiendra Foccart en place. Il restera conseiller spécial sous Giscard, s'activant en sous-main au RPR pour le retour de son nouveau poulain en politique, Jacques Chirac. Et reprendra la tête de la cellule africaine de l'Élysée, jusqu'à sa mort en mars 1997.

1. *Foccart parle, entretiens avec Philippe Gaillard*, Fayard Jeune Afrique, 1995.
2. Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart*, Gallimard, coll. « Fr Histoire », 2012.
3. Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jaco Tassi, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, Découverte, 2011.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Quand j'ai posé la question à François Mitterrand de savoir si oui ou non je devais mettre un terme à un système qui me semblait efficace mais dangereux, sa réponse a été claire: « Elf a été créée pour cela. »

C'est vrai que j'ai été amené à faire des compromis auxquels mon éducation ne m'avait guère préparé. Favoriser l'obtention de marchés en m'appuyant sur la vanité et la vénalité des hommes. Je n'ai pas inventé le système.

Mais voilà, il fallait dégager des fonds. Il y avait d'autres méthodes. Il est arrivé que des « cargaisons fantômes » d'hydrocarbure échappent aux comptabilités officielles et soient partagées entre hommes de l'ombre*. En fait, il y a plusieurs systèmes au sein d'Elf dont chacun sait qu'ils fonctionnent de façon autonome. Le système « Tarallo » avec l'Afrique, naturellement, mais également le système « Sanofi », la filiale pharmaceutique d'Elf, dont les dirigeants sont eux aussi très proches de Jacques Chirac et de son parti. On a aussi retrouvé des gens d'Elf dans des opérations de pure barbouzerie ou dans des groupes aussi douteux que ceux de Bob Denard aux Comores**. Le volet qu'on a appelé Dumas/Deviers-Joncour avec l'affaire des frégates vendues à Taiwan en était un autre aspect.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (EMBARRASSÉ) Sur ce sujet, le Tribunal peut rappeler qu'en 1991, la société Thomson a signé un contrat portant sur la vente de six frégates militaires à Taiwan pour un montant de seize milliards de francs. Et que pour ce

* Des cargaisons de pétrole produit non déclarées permettent de dégager des recettes non comptabilisées. Des achats d'armes via la FIBA (la banque commune entre Elf et le Gabon) ont été réalisés à cette période et auraient notamment permis d'armer les combattants au Congo-Brazzaville. Cette manière de financer des pays est, selon de nombreux écrits de Le Floch-Prigent, une des formes de la politique étrangère de la République française.

** Denard, le « Corsaire de la République » ! Barbouze de « la Foque », Bob devint célèbre après son coup d'État au Bénin en 1977. Ce mercenaire tricolore fit ensuite la pluie et le beau temps pendant près de quinze ans aux Comores. Dans ce petit archipel stratégique de l'océan Indien, Denard fut chef de la garde présidentielle, ambassadeur itinérant, représentant personnel du Président, putschiste... Dans ses procès



« On va appeler un chat un chat : Elf a été créée pour maintenir l'Algérie et les rois nègres dans l'orbite française par le biais du pétrole. »

faire, la société Thomson a utilisé un « réseau Elf » composé notamment de M. Sirven, mais aussi de Mme Christine Deviers-Joncour, pour intervenir auprès de M. Roland Dumas, alors ministre des Affaires étrangères, pour que le gouvernement autorise cette vente. Mais le Tribunal rappelle également que ce volet de l'affaire Elf a été jugé. Et qu'il est clos. Restons dans le cadre de notre saisine, monsieur Le Floch-Prigent.

LE FLOCH-PRIGENT Avec plaisir. Je n'aime pas mélanger les armes avec le pétrole. Le tribunal a noté que les commissions prélevées pour la caisse noire étaient de 2,5 % sur chaque contrat. Dans les opérations d'armement, les commissions sont de 25 % contre 2,5 % dans le monde du pétrole. C'est-à-dire dix fois plus. Les commissions évoquées dans le cadre des seules frégates étaient de plusieurs milliards de francs, ce qui n'a rien à voir avec la somme de tous les chiffres brassés depuis le début de ce procès. Le monde des armes est un monde éminemment plus dangereux que celui du pétrole.

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Pas d'autres questions ? Maître, oui ? Une dernière question de la défense pour ce soir.

AVOCAT Oui ; monsieur Le Floch-Prigent, pourquoi, selon-vous, en 1993, M. Édouard Balladur a-t-il nommé à votre place Philippe Jaffré* à la tête d'Elf ?

LE FLOCH-PRIGENT Philippe Jaffré était un fidèle d'Édouard Balladur, il s'agissait de couper un certain

rocambolesques des années 1990, sa défense était toujours la même : « J'étais au service de la France ! »

* Le corps des Mines et ses « corpsards » est l'une des clefs de lecture possible de l'affaire Elf, entreprise fondée par le corpsard Guillaumat. Cette corporation élitiste recrute chaque année les dix meilleurs élèves de Polytechnique. Technocratique, nucléaire, c'est un État dans l'État dont les membres, puisés dans le vivier de l'école des Mines, se cooptent, se suivent, s'évaluent entre eux. Le lancement de l'affaire Elf par Jaffré peut être perçue comme une vengeance des X-Mines.

nombre de vivres à Jacques Chirac. Ce qui aidait la candidature à venir d'Édouard Balladur aux élections présidentielles *... C'est même le directeur de la communication d'Elf qui est devenu le directeur de campagne de M. Balladur... Et comme pour l'opinion publique ** il a fallu sacrifier un homme sur l'autel des années Mitterrand... Je pouvais accepter d'être immolé dans l'intérêt de la République, mais pas pour la satisfaction d'intérêts personnels. J'ai toujours servi l'État et la République.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Oui, monsieur le procureur, la parole est au ministère public.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Oui. Pensiez-vous aussi servir l'État et la République, monsieur Le Floch-Prigent, en ne répondant pas aux convocations de la justice et en contraignant Mme la juge Eva Joly chargée de l'instruction de ce dossier à vous arrêter et à mettre en prison le président de la SNCF que vous étiez alors ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Les plus hautes autorités de l'État m'avaient en effet demandé de ne pas répondre à la convocation de cette magistrate au début de l'enquête.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Qui, monsieur Le Floch-Prigent ?

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT Le président Jacques Chirac qui est au courant de tout ce que je sais, exactement comme Mitterrand l'était, comme le Premier ministre Alain Juppé et plusieurs autres ministres ou anciens ministres, Bernard Pons, Nicolas Sarkozy... Jacques Chirac m'a dit : « Ça

* Dix ans plus tard, un « trésorier » du RPR, Didier Schuller, confirme cette hypothèse dans son livre témoignage *French Corruption* (Stock, 2013) : « Sirven m'a raconté que Jaffré avait payé une partie de la campagne de Balladur, en 1995, qu'il y avait eu notamment un très gros versement via un dirigeant africain. [...] De l'ordre de vingt millions de francs. En espèces. » Cette lutte fratricide entre deux camps du parti gaulliste ne date pas d'hier : de Gaulle/ Pompidou, Pompidou/ Chaban-Delmas, Chirac/ Balladur, jusqu'au « croc de boucher » auquel Sarkozy rêvait de pendre son rival Villepin en passant par l'affaire Karachi.

** Lire *Avenir radieux, une fission française, L'échappée*, 2012.

n'ira pas jusqu'à la mairie de Paris... » Je dois
avouer que sur le moment je n'ai pas compris
à quoi il faisait allusion.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Bien, pas d'autres questions ?
L'audience est suspendue.

ÉPILOGUE

LE RACONTEUR (QUITTANT LE BIDON POUR SE PLACER À L'AVANT-SCÈNE)

La société Elf – qui n'existe plus aujourd'hui –, dirigée à cette époque par M. Jaffré, a demandé au tribunal de juger si ces hommes étaient – ou non – coupables de détournement d'argent public à des fins personnelles.

M. Jaffré en arrivant chez Elf a trouvé qu'il y avait des choses qui ne marchaient pas bien. À commencer par les salaires. Par exemple, le salaire du PDG. Le sien. Il ne le trouvait pas convenable. Il l'a multiplié par quatre.

M. Jaffré qui, en quittant Elf, la première entreprise française de l'époque, après qu'elle a été rachetée par son concurrent direct Total, s'est attribué une prime. Cela deviendra l'usage chez les chefs d'entreprise : on appelle ça le « golden parachute ». Coïncidence cocasse : avec cette indemnité ainsi que les quelques stock-options lui permettant de quitter Elf avec plus de 220 millions de francs, M. Jaffré aurait pratiquement pu racheter le patrimoine immobilier de MM. Sirven, Tarallo et Le Floch-Prigent réunis*.

Mais la question qui doit préoccuper la justice est : ces trois hommes étaient-ils coupables ? Le Tribunal jugea que oui et condamna chacun au remboursement de toutes les sommes détournées, à de très lourdes amendes et à des peines de prison. Même André Tarallo, l'intime de M. Chirac...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL Et pour s'assurer de l'exécution de la peine, le Tribunal décerne contre vous un mandat de dépôt à l'audience. Mon colonel,

* Il quitta le climat fiscal frisquet de l'Hexagone pour le soleil paradisiaque de Bruxelles où il s'éteindra en 2007.

** Selon le journal *Le Parisien*, c'est le fruit de la vente de sa maison en Corse qui servira à régler cette amende colossale. Estimée à l'époque du procès par la justice à 23 millions d'euros, elle fut mise à prix en 2009 quinze millions d'euros et c'est un certain M. Bouygues qui en fit l'acquisition. Cette même année, le fisc – c'est à dire, le ministère du Budget dirigé par M. Éric Woerth – fit une petite fleur à M. Tarallo sous la forme d'une remise de 6,2 millions d'euros. Sans préciser pour quelles raisons.

*** Mais en 2010, constatant que, tant d'années après, le condamné n'avait toujours pas payé son amende, la justice le renvoya purger six mois de détention.

veuillez vous assurer à partir de cet instant de la personne de M. André Tarallo !

LE RACONTEUR (SE REPLAÇANT EN AVANT-SCÈNE) Deux gendarmes vinrent l'encadrer – ce qui fit forte impression – afin de le conduire dans sa cellule pour qu'il aille purger une peine de quatre ans de prison ferme assortie de deux millions d'euros d'amendes. Il fit appel. Peine confirmée et aggravée : sept ans de prison ferme. M. Tarallo sortit deux mois après son incarcération pour raison de santé **.

M. Le Floch-Prigent sortit pour raison de santé après dix-huit mois de prison. Il a été condamné à cinq ans de prison ferme et 375 000 euros d'amende. Il n'a pas fait appel ***.

M. Sirven est lui sorti de la prison de la Santé après trois ans et demi d'incarcération. Condamné à cinq ans de prison ferme, il fit appel, mais mourut quelques semaines avant le verdict.

M. Guelfi prit trois ans de prison avec sursis. Fit appel. Trois ans dont dix-huit mois ferme ****.

Ce sont donc les hommes qui furent jugés à la demande d'Elf. Mais pas le système Elf. Ce système qui contribue à la dépossession des peuples africains de leur richesse en stimulant les guerres et dévastant les biens publics au nom de notre République.

La V^e République n'a donc pas sauté vingt fois. Ni dix fois. Ni une, ni deux... mais sa santé m'inquiète.

Devenu consultant en énergie, il passa cinq mois dans une autre prison au Togo en 2013 après un différend avec un « partenaire »...

**** C'est dans la cour de la prison, pendant les promenades, qu'il sympathisa avec un codétenu aussi bronzé que lui : Bernard Tapie. Et comme le dit M. Guelfi, « quand on s'est connu dans la merde, ça crée des liens... » (Le Monde, 17/12/2005). Le pacte qu'ils conclurent lors de ces promenades était simple selon Guelfi : « Quand je suis sorti de taule, je lui ai dit que j'allais le mettre dans le coup pour les affaires que j'étais en train de traiter en Russie. [...] Ce qu'on s'était dit, c'est que la moitié de ce que je gagnais était pour lui, et qu'en échange, la moitié de ce qu'il récupérerait du Crédit Lyonnais serait pour moi. » Mais M. Tapie a oublié la promesse. Et, ça... (Voir Laurent Mauduit, Tapie, le scandale d'État, Stock, 2013.)

POSTFACE UNE IRRÉSISTIBLE SOIF DE CONTRE-POUVOIRS

L'affaire Elf est une mine d'informations qui, dix ans après le procès, vingt-cinq après les faits, n'a pas fini de nous interpeller. Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, une coupe anatomique de la Françafrique s'opère sous nos yeux, dévoilant en plein jour ses réseaux gaullistes, ses affairistes de tout poil, sa mystérieuse cellule africaine de l'Élysée, ses dictateurs amis de la France, ses financements politiques occultes... Des révélations stupéfiantes, parvenues jusqu'à nous presque par miracle. Si le dossier n'avait pas atterri entre les mains de juges tenaces et intègres, l'instruction aurait-elle duré dix ans? On ne saluera jamais assez le courage d'Eva Joly et de Laurence Vichnievsky face aux menaces de mort, aux pressions politiques, aux vols de pièces à conviction et autres coups fourrés magistralement décrits dans *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre*¹? Sans ces juges d'instruction d'exception, l'affaire Elf n'aurait pas dépassé les intentions initiales de Philippe Jaffré: un simple règlement de compte financier avec Loïk Le Floch-Prigent, une opération médiatique pour rassurer les action-

naires à l'aube de la privatisation. Parions que de nombreux capitaines d'industrie auront retenu la leçon... Dix ans d'instructions et de luttes judiciaires, et pourtant, au bout du compte, quelle frustration! Seule la partie émergée de l'iceberg apparaît sous nos yeux. Tarallo, Sirven, Guelfi et Le Floch sont relativement prolixes, mais leurs déclarations restent vagues. Les bénéficiaires exacts des caisses noires d'Elf ne sont jamais nommés. Les propriétaires des dizaines de comptes secrets dans les paradis fiscaux et judiciaires sont inconnus. Tout comme la liste précise des partis et des personnalités politiques alimentés par les opérations inavouables d'Elf. Le mystère reste entier, le ministère de la Justice ayant clairement fait le choix de limiter les investigations. Vous avez dit justice indépendante? Pour soulager notre soif de savoir, on attendait beaucoup des révélations d'Alfred Sirven. Du fond de sa prison, il promettait un livre capable de «faire sauter vingt fois la République!» Quelque temps après, il succombait d'une crise cardiaque. Pas de chance... Jusqu'au

bout, l'*omerta* aura tenu, signe de puissantes complicités au plus haut niveau.

Si l'affaire Elf nous interpelle encore aujourd'hui, c'est probablement parce que vingt ans plus tard, ce sont peu ou prou les mêmes personnels politiques ou leurs héritiers qui gravitent autour de la V^e République. À gauche les miterrandiens, à la tête d'un PS qui s'est toujours montré particulièrement discret sur l'affaire Elf... À droite les gaulistes, parfois grimés sous d'autres oripeaux comme le premier des Pasqua's boys, Nicolas Sarkozy... Elf est maintenant Total, première entreprise de France, douze milliards de bénéfices officiels en 2012. Et combien dans les paradis fiscaux et judiciaires? Le vertige nous saisit quand on imagine la puissance corruptrice potentielle d'un tel mastodonte financier. Total, qui tire toujours l'essentiel de sa puissance des Bongo, des Biya, des Sassou et autres piliers de la Françafrique... Combien sommes-nous, après la lecture d'*Elf, la pompe Afrique*, à rêver d'un grand coup de balai démocratique?

Pour agir, il faut d'abord comprendre. C'est l'une des forces politiques de Nicolas Lambert d'avoir su donner une seconde vie au procès Elf, trop vite oublié par les médias. Des dizaines de milliers de spectateurs sont sortis abasourdis de ses représentations, faisant grossir les rangs de celles et ceux qui veulent mettre fin à la Françafrique.

Oui, mettre fin à la Françafrique. Rien de moins. Une illusion? Nous sommes nombreux, au contraire, à penser que d'autres institutions sont possibles. Cette lutte passe d'abord par l'information: plus la population connaîtra en détail les mécanismes de la Françafrique, plus les probabilités de changements politiques seront fortes. Des changements de régime politique, mais aussi de modèle économique. Qui, en faisant le plein de sa voiture, souhaite alimenter les caisses noires de partis politiques, soutenir des dictatures, financer des coups d'État? L'affaire Elf, en nous rappelant le véritable coût humain du pétrole, renforce notre résolution à construire des modes de consommation et de production alternatifs, plus sobres, plus locaux et plus égalitaires.

On le voit, la tâche est à la fois immense et simple. Immense, la construction de nouvelles institutions politiques, économiques et internationales, face à des oligarchies qui ne reculeront devant rien pour maintenir leur domination. Simple, le fait de rejoindre un mouvement de lutte contre la Françafrique, d'y consacrer une partie de ses forces, d'essayer de s'organiser avec celles et ceux qui souhaitent une société plus juste et plus démocratique, ici et là-bas.

Samuël Foutoyet

1. Eva Joly, Les Arènes, 2003.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1939

Création de la Régie Autonome
des Pétroles (RAP)

1940

Seconde Guerre mondiale

1942

Pierre Guillaumat (1909-1991)
responsable des services secrets à
l'antenne corse d'Alger

1944

Gouvernement provisoire présidé
par le général de Gaulle

1945

Mai: Algérie (colonie française),
le général de Gaulle ordonne la
répression armée contre le mouvement
indépendantiste dans la région de Sétif

Mai: Syrie (possession française)
le général de Gaulle ordonne
la répression armée contre le
mouvement indépendantiste pour
la sauvegarde des intérêts français
(approvisionnements pétroliers par
l'Irak)

1946

IV^e République
Création du Bureau de recherches
de pétrole (BRP)
Création du Commissariat à l'énergie
atomique (CEA)

1951

Pierre Guillaumat à la tête du CEA

1954

Guerre d'Algérie

1958

V^e République
Charles de Gaulle président de la
V^e République
Pierre Guillaumat ministre des Armées

1960

La première bombe nucléaire française
explose en Algérie

1960-1962

Indépendance officielle
des colonies françaises d'Afrique

1965

Fusion de la RAP et du BRP – Pierre
Guillaumat en prend la tête

1967

Union des sociétés du groupe sous
le nom d'Elf
Pierre Guillaumat président d'Elf
(1967-1977)

1967-1970

Guerre du Biafra
Gabon: Mort du président Léon Mba.
Albert-Bernard (Omar) Bongo instaure
le parti unique (le PDG) et s'installe à la
tête du Gabon jusqu'à sa mort en 2009

1973

Création de SANOFI – secteur
pharmaceutique du groupe

1974

Valéry Giscard d'Estaing président
de la V^e République
Jacques Chirac Premier ministre

1975-2002

Guerre civile en Angola

1976

Fusion ERAP et SNPA: création de la
Société Nationale Elf Aquitaine (SNEA)
Albin Chalandon président d'Elf
(1977-1983)

1975-1979

Escroquerie des « avions renifleurs »

1981

François Mitterrand président
de la V^e République

1983

Création d'Atochem (filiale chimie
du groupe)
Michel Pecqueur président d'Elf
(1983-1989)

1986

Jacques Chirac Premier ministre

1988

Fin de la 1^{re} cohabitation
Loïk Le Floch-Prigent président d'Elf
(1989-1993)

1993

Édouard Balladur Premier ministre;
suicide de son prédécesseur, Pierre
Bérégovoy
Philippe Jaffré président d'Elf (1993-
1999)

1994

Rupture entre Chirac-Juppé et
Balladur-Pasqua

Juillet: la Commission des opérations
de Bourse (COB) transmet un rapport
au parquet de Paris sur les conditions
dans lesquelles Elf et le Crédit Lyonnais
ont investi dans le groupe Bidermann.

Août: le parquet de Paris ouvre une
information judiciaire contre X pour
abus de biens sociaux. L'enquête
est confiée à la juge Eva Joly
Rôle de la France dans le génocide
au Rwanda – opération Turquoise

1995

Jacques Chirac président de la V^e République
Alain Juppé Premier ministre
Philippe Jaffré se constitue partie civile
Mise en examen et placement en détention provisoire de Loïk Le Floch-Prigent, alors PDG de la SNCF

Octobre : Le Conseil constitutionnel présidé par M. Roland Dumas valide les comptes de campagne de MM. Chirac et Balladur (allant à l'encontre du rapport attestant des fraudes massives constatées dans leurs comptes respectifs)

Décembre : perquisition au siège de Bidermann

1996

Incendie du siège (et des archives) du Crédit Lyonnais

1997

Février : André Guelfi incarcéré –révèle l'identité des bénéficiaires de commissions du contrat du Venezuela, dont Alfred Sirven

Mai : la juge d'instruction Laurence Vichnievsky est codésignée

Novembre : information judiciaire sur des avantages qu'aurait accordés Elf à Christine Deviers-Joncour. Soupçonnée d'avoir indûment perçu près de dix millions d'euros, elle est mise en examen et détenue pendant cinq mois

Guerre civile au Congo-Brazzaville

1999

Janvier : mandats d'arrêt internationaux à l'encontre d'Alfred Sirven
OPA de Total sur Elf. La prime de départ plus les stock-options pour Philippe Jaffré sont évaluées à plus de 200 millions de francs

2000

Février : démission de Roland Dumas de la présidence du Conseil constitutionnel

Avril : le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke est à son tour codésigné
Allemagne : scandale du financement occulte – notamment par Elf – de la CDU, l'ancien chancelier Helmut Kohl démissionne de ses fonctions à la tête de ce parti

2001

Janvier : début du procès du volet Dumas de l'affaire Elf

Février : arrestation d'Alfred Sirven aux Philippines

Mai : le tribunal correctionnel de Paris condamne Roland Dumas à six mois de prison ferme, Alfred Sirven à quatre ans, Loïk Le Floch-Prigent à trois ans et demi de prison, Christine Deviers-Joncour à trois ans dont dix-huit mois avec sursis. Tous font appel

2003

Janvier : dans le volet Dumas de l'affaire Elf, la cour d'appel de Paris relaxe Roland Dumas, condamne Loïk

Le Floch-Prigent à deux ans et demi de prison et Alfred Sirven à trois ans ferme

Mars à juillet : procès Elf devant la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Paris

Novembre : verdict. Loïk le Floch-Prigent et Alfred Sirven : cinq ans de prison ferme, soit le maximum de la peine. André Tarallo et l'ex-directeur du raffinage Alain Guillon, condamnés respectivement à quatre et trois ans de détention, sont arrêtés à l'audience

Octobre : procès du RPR, volet des emplois fictifs (Alain Juppé condamné en janvier 2004 : « La nature des faits commis est insupportable au corps social comme contraire à la volonté générale exprimée par la loi. Alain Juppé a, alors qu'il était investi d'un mandat électif public, trompé la confiance du peuple souverain. » [le Tribunal])

2004

Janvier : sortie de prison d'André Tarallo

Avril : sortie de prison de Loïk le Floch-Prigent

Mai : sortie de prison d'Alfred Sirven

Juillet : levée de l'immunité parlementaire de Charles Pasqua et de Jean-Charles Marchiani

Août : arrestation de Jean-Charles Marchiani

Septembre : Charles Pasqua se présente au Sénat le 12 et est élu deux

semaines plus tard. Il recouvre donc son immunité

Octobre : procès en appel de quinze des 37 prévenus du procès

2005

Février : Alfred Sirven meurt dans son appartement normand

Mars : le 31, verdict en appel. Le Tribunal confirme : peines alourdies notamment pour André Tarallo (sept ans de prison ferme), André Guelfi (trois ans dont dix-huit mois ferme)

2007

Mai : l'ancien porte-parole de campagne d'Édouard Balladur Nicolas Sarkozy est élu président de la République

Septembre : décès de Philippe Jaffré

2008

Octobre : ouverture du procès dit de l'Angolagate.

2009

juin : une thèse selon laquelle des représailles suite au non-versement de commissions liées au financement de la campagne d'Édouard Balladur apparaît dans l'affaire Karachi

Octobre : verdict du procès de l'Angolagate. Pasqua est condamné à trois ans d'emprisonnement dont un ferme. Il fait appel.

Novembre : Charles Pasqua menace de « faire des révélations » et de « rafraîchir

la mémoire de Chirac et Villepin»
concernant l'Angolagate

Décembre : André Tarallo règle une
amende de deux millions d'euros
(procès Elf) suite à la vente de sa villa
corse à Martin Bouygues

2010

Janvier : Loïk le Floch-Prigent est
condamné à retourner en prison, faute
d'avoir payé son amende (procès Elf)

Septembre : Loïk le Floch-Prigent est
incarcéré pour six mois à Fresnes

2011

Janvier : ouverture du procès en appel
de l'Angolagate

Avril : verdict, Charles Pasqua est relaxé

Mai : François Hollande, président de
la République

2012

Septembre : Loïk le Floch-Prigent est
incarcéré au Togo pour une affaire
d'escroquerie internationale, il sera
détenu jusqu'en février 2013

LECTURES

Livres

Sur le déroulement et les révélations de l'affaire Elf

Valérie LECASBLE, Airy ROUTIER, *Forages en eaux profondes, les secrets de l'affaire Elf*, Grasset, 1998

« Elf, l'empire d'essence », *Les Dossiers du Canard enchaîné*, n° 67, 1998

Gilles GAETNER, Jean-Marie PONTAUT, *L'Homme qui en sait trop, Alfred Sirven et les milliards de l'affaire Elf*, Grasset, 2000

Karl LASKE, *Des coffres si bien garnis. Enquête sur les serviteurs de l'État voyou*, Denoël, 2004.

Samuël FOUTOYER, *Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée*, éditions Tribord, 2009

Le récit d'Eva Joly sur les conditions d'instruction du procès Elf

Eva JOLY, *Notre affaire à tous*, Les Arènes, 2000

Eva JOLY, *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?*, Les Arènes, 2003

L'enquête de l'Assemblée nationale suite à l'affaire Elf

Rapport de la Mission d'information parlementaire sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale, Assemblée nationale française, 1999

Des protagonistes de l'affaire Elf s'expriment

Loïk LE FLOCH-PRIGENT, *Affaire Elf, affaire d'État, entretiens avec Éric Decouty*, Le Cherche Midi, 2001 (les derniers propos tenus par le personnage de Loïk Le Floch-Prigent dans *Elf, la pompe Afrique* sont tirés de cet ouvrage), *Le mouton noir : Mémoires*, Pygmalion, 2014

André GUELF, *L'Original, d'un village marocain aux secrets de l'affaire Elf, le parcours d'un aventurier de la vie*, Robert Laffont, 1999

Christine DEVIERS-JONCOUR, *La Putain de la République*, J'ai lu, 1999

**Roman à clef documenté sur l'affaire Elf avec le PDG
Pinkfloch, le méchant sire Veine...**

Jean-Pierre VANDALE, *L'Affaire totale*, Écrire, 2001

L'affaire Elf replacée dans son contexte : la Françafrique

François-Xavier VERSCHAVE, *La Françafrique, le plus long
scandale de la République*, Stock, 1998

François-Xavier VERSCHAVE, *Noir Silence, qui arrêtera la
Françafrique*, Les Arènes, 2000

Grégory Jarry et Otto T., *Petite histoire des colonies françaises
(T. 4) : La Françafrique*, Flblb, 2010

**Ce qu'on savait sur Tarallo, Foccart et Elf avant même
l'affaire Elf...**

Stephen SMITH, Antoine GLASER, *Ces Messieurs Afrique, le Paris-
village du continent noir*, Calmann-Lévy, 1992

Stephen SMITH, Antoine GLASER, *Ces Messieurs Afrique 2,
des réseaux aux lobbies*, Calmann-Lévy, 1997

Elf au Congo et en Angola

François-Xavier VERSCHAVE, *L'Envers de la dette, criminalité
économique et politique au Congo-Brazza et en Angola*, Agone, 2001

Les autres entreprises françaises pillant le pétrole africain

Xavier HAREL, *Afrique, pillage à huis clos, comment une poignée
d'initiés siphonne le pétrole africain*, Fayard, 2006

Décryptage du réseau Pasqua

Nicolas BEAU, *La Maison Pasqua*, Plon, 2002

Hélène CONSTANTY, Pierre-Yves LAUTROU, *9-2, le clan du
président*, Fayard, 2008

Gérard DAVET, Fabrice LHOMME, *French Corruption*, Stock, 2013

L'histoire de Jacques Foccart

Jean-Pierre BAT, *Le Syndrome Foccart, la politique française
en Afrique de 1959 à nos jours*, Gallimard, 2012

Jacques FOCCART, *Foccart parle, entretiens avec Philippe
Gaillard*, Fayard-Jeune Afrique, 2 tomes, 1995 et 1997.

Le traitement médiatique de l'affaire Elf

Grégory CARTEAUX, *Eva Joly et les affaires financières, analyse du discours télévisuel*, L'Harmattan, 2012

Opéra

Plus anecdotique, mais à signaler tout de même :

Marianne, opéra en cinq actes d'Édouard LACAMP, livret de Ivan ALEXANDRE, inspiré du volet dit « des frégates » qui est une transposition romanesque de la liaison entre Roland Dumas et Christine Deviers-Joncour.

Cinéma/Télévision

Pour comprendre comment s'est construit le système Elf en Afrique :

Fabrizio CALVI, Laurence DEQUAY, Jean-Michel MEURICE, *Elf: Les chasses au trésor*, MK2 TV/Arte France, 2000

Fabrizio CALVI, Laurence DEQUAY, Jean-Michel MEURICE, *Elf: Une Afrique sous influence*, MK2 TV/Arte France, 2000

Patrick BENQUET, *La Françafrique, 50 années sous le sceau du secret*, Compagnie des Phares et Balises, 2010

Lucas BELVAUX, *Les Prédateurs*, 2007 : téléfilm en deux parties retraçant l'enquête et le procès

Presse

Sur Internet on peut retrouver les comptes-rendus qu'écrivait chaque soir Pascale Robert-Diard (*Le Monde*), les articles de Karl Laske et de Renaud Lecadre (*Libération*), de Laurent Valdiguié (*Le Parisien*), de Stéphane Durand-Souffland et Éric Decouty (*Le Figaro*).

SOMMAIRE

PRÉFACE DÉCOINÇAGE JUBILATOIRE	5
LES PERSONNAGES	9
 <i>PROLOGUE</i>	 11
 <i>AUDIENCE 1 PLONGEONS</i>	 13
ELF, LA RAISON INDUSTRIELLE D'ÉTAT	17
LA FRANÇAFRIQUE. DE « ÇA N'EXISTE PAS » À « ÇA N'EXISTE PLUS »	30
 <i>AUDIENCE 2 CES CHOSES-LÀ</i>	 39
LA GAUCHAFRIQUE	47
 <i>AUDIENCE 3 DÉBALLAGES</i>	 61
DIT CARLO, DIT C.P., DIT CHARLES... ..	70
 <i>AUDIENCE 4 COMPTES ET RÈGLEMENTS</i>	 87
FOCCART, DIT LA « LA FOQUE »	104
 <i>ÉPILOGUE</i>	 111
 POSTFACE <i>UNE IRRÉSISTIBLE SOIF</i>	 115
 REPÈRES CHRONOLOGIQUES	 118
 LECTURES	 123